

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics

Édition spéciale
INCOSAI



Janvier 2005



Revue

INTERNATIONALE

de la vérification des comptes publics

©2005 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. Government Accountability Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Faits saillants du XVIII^e INCOSAI	1
La coopération porte des fruits	2
Adoption à l'unanimité du Plan stratégique	5
Les Thèmes I et II	8
Les Accords de Budapest	10
Les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI	30
Rapports des sept Groupes de travail régionaux de l'INTOSAI	40
Autres rapports du Congrès	42
Dans le cadre de l'INTOSAI	45
Nouvelles de l'IDI	50
Événements de l'INTOSAI en 2005	51

Conseil de rédaction

Josef Moser, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada
Faiza Kefi, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Árpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président
Arturo González de Aragón, Contrôleur général, Auditoría Superior de la Federación, Premier Vice-président
Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Josef Moser, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Paul R.S. Allsworth, Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook
Vijayendra Nath Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Nobuaki Morishita, Président, Conseil de contrôle, Japon
Yun-Churl Jeon, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Juan Gutiérrez Herrera, Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua
Bjarne Mork-Eidem, Vérificateur général, Rikskontrollen, Norvège
Alfredo José de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Albert Edwards, Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis
Faiza Kefi, Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes, Uruguay, Président
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général, Venezuela



Le présent numéro de la Revue est consacré au XVIII^e Congrès international des institutions supérieures de contrôle (INCOSAI), qui s'est tenu à Budapest du 10 au 16 octobre 2004. Il décrit les activités et les réalisations du Congrès, et les décisions prises par les membres de l'INTOSAI. Ce XVIII^e INCOSAI marque un tournant dans les cinquante et une années de l'histoire de l'INTOSAI.

L'expérience mutuelle profite à tous

Faits saillants du XVIII^e INCOSAI

Voici les faits saillants du XVIII^e INCOSAI :

- l'approbation à l'unanimité, par les membres, du premier plan stratégique de l'INTOSAI (page 5), plan qui renferme des énoncés de mission et de vision, précise les valeurs fondamentales et les quatre objectifs stratégiques devant guider l'Organisation au cours des prochaines années;
- la modification des statuts régissant l'INTOSAI pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique et favoriser une ouverture de l'Organisation pour permettre l'adhésion de membres associés et supranationaux;
- l'établissement de la Commission financière et administrative du Comité directeur, afin de permettre la réalisation de l'objectif 4 du plan stratégique : faire de l'INTOSAI une organisation internationale modèle;
- l'adoption des Accords de Budapest (page 10), qui contiennent le nouveau plan stratégique ainsi que les conclusions et les recommandations de deux thèmes abordés lors du Congrès – les possibilités d'une coopération bilatérale et multilatérale et la coordination des efforts d'audit entre les organes des niveaux national, régional, local et les organes autonomes;
- l'adoption d'un vaste éventail de normes professionnelles, de lignes directrices, de méthodes et de pratiques exemplaires à l'égard de sujets tels que les normes de contrôle interne et d'audit, la dette publique, les privatisations, les technologies de l'information et l'environnement;
- les souhaits de bienvenue adressés au nouveau secrétaire général de l'INTOSAI, M. Josef Moser, et les remerciements et vœux de succès adressés au secrétaire sortant, M. Franz Fiedler;
- la convocation de plus de 50 réunions officielles, la tenue de discussions en petits groupes et d'ateliers d'intérêt spécial tout au long de la semaine;
- des occasions de discussions et de rencontres spontanées où les dirigeants des ISC et le personnel de toutes les régions du monde font part de leurs connaissances et leurs expériences;
- le fait de favoriser le dialogue et des partenariats entre les ISC et d'autres intervenants clés de la communauté internationale de la reddition de comptes;
- l'acceptation de l'invitation du Mexique à tenir l'INCOSAI de 2007 à Mexico.



XVIII^e INCOSAI : La coopération porte des fruits

Du 10 au 16 octobre 2004, le XVIII^e Congrès international des institutions supérieures de contrôle des finances publiques a réuni à Budapest 142 institutions supérieures de contrôle, un nombre sans précédent pour cette rencontre triennale. La Cour des comptes de Hongrie était l'hôte du Congrès et son Président, M. Arpad Kovacs, a évoqué dans son allocution de bienvenue, le caractère historique de la réunion – la première en Europe de l'Est et la première où serait approuvé le premier plan stratégique de l'INTOSAI.



M. Arpad Kovacs, Président du Congrès, souhaite la bienvenue aux délégués à Budapest lors de la cérémonie d'ouverture dans l'édifice du Parlement de la Hongrie.

La devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous » n'a jamais été aussi manifeste que lors des congrès triennaux. La participation active d'autant d'ISC, auxquelles se sont jointes quatorze organisations internationales, illustre bien cette devise. Le Président sortant du Comité directeur de INTOSAI, M. Yun-Churl Jeon, Président de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée, réfléchissant sur le dynamisme de l'Organisation, déclarait : « Comme il réunit les dirigeants des ISC tous les trois ans, le Congrès représente une occasion inestimable pour ceux-ci de discuter de moyens d'améliorer le contrôle public pour le bien de leur pays, et de leurs objectifs dans les années à venir ».

La pleine participation de tant de membres pendant toute la semaine du Congrès ainsi qu'aux réunions, conférences et ateliers qui ont eu lieu dans les trois années suivant le Congrès de 2001 à Séoul a abouti à d'importants résultats à Budapest, dont le plus remarquable est l'adoption unanime du plan stratégique de l'INTOSAI pour 2005-2010 (voir les pages 5-7 pour plus de précisions sur le plan). À la clôture du Congrès le 16 octobre, les délégués avaient adopté un éventail de normes, de lignes directrices, de méthodes et de pratiques exemplaires; ils avaient approuvé des plans de travail pour les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI, et, conformément au nouveau plan stratégique, un certain nombre de modifications aux statuts de l'Organisation qui faciliteront la mise en œuvre du plan. Les Accords de Budapest, point culminant du Congrès, ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance plénière générale de clôture. Les Accords (voir pages 10 à 29) décrivent les principales réalisations du Congrès : le plan stratégique et les résultats des débats et des recommandations à l'égard de deux thèmes du Congrès, les possibilités d'une coopération bilatérale et multilatérale et la coordination des efforts d'audit entre les organes de niveau national, régional, local et les organes autonomes.

La cérémonie d'ouverture prépare le terrain et rend honneur à des ISC

La cérémonie d'ouverture, qui s'est déroulée dans l'élégant édifice historique du Parlement, a marqué le lancement officiel du XVIII^e INCOSAI. Le programme comprenait des allocutions par des représentants de l'INTOSAI et du gouvernement de la Hongrie et la remise des prix les plus prestigieux de l'INTOSAI. Dans son

discours de bienvenue, M. Kovacs a reconnu l'excellent travail de son prédécesseur, le Président de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée, et de son personnel qui, depuis le Congrès de Séoul, ont favorisé la modernisation de l'INTOSAI et aidé l'organisation à relever les défis qui se présentaient. Il a également réservé un accueil spécial au nouveau Secrétaire général, M. Josef Moser, et lui a souhaité plein succès à l'aube de son mandat de douze ans.



Le Président sortant, M. Jeon, remet à M. Kovacs, le marteau de Président de l'INTOSAI.

M. Jeon, Président sortant du Comité directeur, a également pris la parole à la cérémonie d'ouverture et attiré l'attention sur l'orientation future de l'INTOSAI. « Le temps est venu pour l'INTOSAI, a-t-il déclaré, de se transformer en organisation internationale modèle.

Parallèlement, les membres de l'INTOSAI doivent promouvoir la transparence et une saine gouvernance dans leurs propres administrations et dans la société internationale, tout en appliquant des normes de contrôle internationales. » Faisant allusion au plan stratégique soumis à l'approbation du Congrès, M. Jeon a affirmé que : « L'adoption du plan stratégique au cours du présent Congrès augure cinquante nouvelles années de développement pour l'INTOSAI. Je compte sur vous tous, à la faveur de cet impératif historique, pour assurer à l'organisation un brillant avenir ».

Au nom du gouvernement de la Hongrie, M^{me} Katalin Szili, Présidente de l'Assemblée nationale, a accueilli les délégués à Budapest et leur a souhaité des délibérations des plus fructueuses. Soulignant le lien entre le contrôle externe indépendant et la démocratie, le Président de l'Assemblée nationale, a observé : « Le rassemblement ici à Budapest de dirigeants des ISC de partout dans le monde signifie que l'Europe centrale fait maintenant partie intégrante de la communauté internationale, que c'est un pays où la démocratie parlementaire a été renforcée et où la règle de droit est maintenant un facteur décisif de la structure sociale et politique. La naissance d'institutions supérieures de contrôle des finances publiques, et leur travail en sont la conséquence naturelle. Je suis très heureuse que l'institution qui a organisé ce Congrès, la Cour des comptes de la République de Hongrie, soit une organisation autonome et entièrement indépendante, conformément aux principes de la Déclaration de Lima. Nos relations sont excellentes et je peux vous confirmer que les audits que la Cour effectue sont des réussites et contribuent énormément au succès de nos travaux législatifs ».

Le Royaume-Uni et le Tunisie reçoivent les prix Kandutsch et Staats

À Budapest, pour la huitième fois dans les 51 ans de son histoire, l'INTOSAI a décerné deux prix, l'un pour reconnaître les réalisations et contributions remarquables d'une ISC, et l'autre pour souligner le meilleur article paru dans la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, entre 1999 et 2001. Les prix Jorge Kandutsch et Elmer Staats portent les noms des hommes qu'ils honorent.

Lors de la cérémonie d'ouverture à Budapest, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni a reçu le prix Kandutsch en reconnaissance de son leadership exemplaire



Sir John Bourn, accompagné de Lady Bourn, tient le prix Kandutsch, décerné au National Audit Office du R.-U.



M. Jameleddine Khemakhe reçoit le prix Elmer Staats du Président de *la Revue*, M. David Walker.

et soutenu et de sa contribution à une vaste gamme de programmes, commissions et groupes de travail. La participation du NAO au renforcement des capacités en Europe orientale a été particulièrement remarquable, de même que son rôle à titre de président fondateur du Groupe de travail pour la privatisation. Quant au prix Staats, il a été décerné à M. Jameleddine Khemakeh, Président de Chambre à la Cour des comptes de Tunisie, pour son article intitulé, « Audit intégral », paru dans le numéro d'avril 2001 de la *Revue*.



Le livre intitulé *INTOSAI : 50 ans (1953-2003)*, commémorant le 50^e anniversaire de l'INTOSAI, a été distribué aux participants lors du Congrès.

Adoption à l'unanimité du Plan stratégique Mise en oeuvre amorcée

« Good, better, best. Never let it rest. Until your good be better and your better best. » C'est par cette comptine traditionnelle que M^{me} Arah Armstrong, Vérificatrice générale d'Antigua-et-Barbuda et membre du Groupe de travail sur la planification stratégique de l'INTOSAI regroupant des membres de dix pays, a invité toutes les ISC à travailler d'arrache-pied et donné le ton à la présentation du tout premier plan stratégique de l'INTOSAI, ainsi qu'aux délibérations et au vote sur ce plan. Soulignant que l'INTOSAI s'est constamment amélioré depuis sa création, en 1953, M^{me} Armstrong voulait illustrer par cette comptine le fait que l'INTOSAI est sur le point d'accéder à un autre degré d'avancement grâce à l'adoption du plan stratégique. Ses observations faisaient partie intégrante d'une présentation complète du plan à la première séance plénière générale, au cours de laquelle le Président du Groupe de travail, M. David Walker, des États-Unis, et les membres du Groupe de travail, MM. Leopold Quedraogo, du Burkina Faso, Genaro Matute, du Pérou, et Osama Faquih, d'Arabie saoudite ont aussi pris la parole.



M^{me} Arah Armstrong, Antigua-et-Barbuda, présente l'objectif n° 1 du plan stratégique.



M. David Walker, États-Unis, présente le plan stratégique.

Le Groupe de travail sur la planification stratégique du Comité directeur a été créé en octobre 2001, lors de la 49^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, tenue à Séoul, en Corée, dans le but d'élaborer le premier plan stratégique de l'histoire de l'INTOSAI. Les pays membres du Groupe de travail, qui reflètent la diversité de l'INTOSAI, étaient Antigua-et-Barbuda, l'Arabie saoudite, l'Autriche, le Burkina Faso, la Corée, les États-Unis (président), la Norvège, le Pérou, le Royaume-Uni et le Royaume des Tonga. De 2001 à 2004, un processus reposant sur la consultation, le compromis et le consensus a guidé les travaux du Groupe de travail. Le

plan se fait l'écho de l'emploi étendu et intensif de ce processus sur une longue période, notamment la consultation à grande échelle et l'action d'information de toute la communauté de l'INTOSAI — membres du Comité directeur; présidents des commissions, des comités et des groupes de travail; secrétariats des groupes de travail régionaux; et autres parties intéressées. Ainsi, le plan proposé a été présenté et débattu aux divers congrès des groupes de travail régionaux et réunions ordinaires des commissions techniques et des groupes de travail de l'INTOSAI. Il a aussi été diffusé à tous les membres de l'INTOSAI afin de recueillir leurs commentaires. Le consensus qui s'est dégagé de cette consultation est que le plan devrait être soumis à la ratification des membres. À cet égard et en préparation du Congrès de Budapest, le plan stratégique proposé a été envoyé à tous les membres de l'INTOSAI au début d'août 2004.

Le plan final approuvé à Budapest prévoit la création de plusieurs mécanismes pour améliorer le centrage organisationnel de l'INTOSAI sur les objectifs stratégiques du



PLAN STRATÉGIQUE DE L'INTOSAI

2005 - 2010

VUE D'ENSEMBLE

MISSION

L'INTOSAI est une organisation autonome, indépendante, professionnelle et apolitique, dont la mission est d'offrir un soutien mutuel, de favoriser l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences, d'agir en tant que porte-parole attiré des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) auprès de la communauté internationale et de veiller à l'amélioration continue de types très divers d'ISC membres.

VISION

Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernement en mettant les ISC en mesure d'aider leurs gouvernements respectifs à améliorer le rendement, parfaire la transparence, veiller à la reddition des comptes, maintenir la crédibilité, lutter contre la corruption, promouvoir la confiance du public et favoriser la perception et l'utilisation des ressources publiques de manière rentable et effective au profit de leurs populations.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **Objectif n° 1: Reddition des comptes et normes professionnelles.** Veiller à ce que les ISC soient fortes, indépendantes et pluridisciplinaires en (1) les encourageant à mener par l'exemple et (2) à contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles appropriées et efficaces.
- **Objectif n° 2: Renforcement des capacités institutionnelles.** Renforcer les aptitudes et les capacités professionnelles des ISC par la formation, l'assistance technique et d'autres activités de développement.
- **Objectif n° 3: Partage de connaissances et services connexes.** Encourager les ISC à coopérer et à collaborer entre elles et à rechercher l'amélioration continue par le partage des connaissances, y compris en fixant des points de référence, en réalisant des études sur les meilleures pratiques et en effectuant des travaux de recherche consacrés aux questions d'intérêt commun et aux préoccupations communes.
- **Objectif n° 4: Organisation internationale modèle.** Structurer et administrer l'INTOSAI de manière à promouvoir des pratiques de travail économiques, rentables et efficaces, la prise de décision opportune et les pratiques de gouvernance efficace, tout en tenant dûment compte de l'autonomie des régions, de l'équilibre entre les régions et des différents modèles et approches des ISC membres.

VALEURS CENTRALES

INDÉPENDANCE INTÉGRITÉ PROFESSIONNALISME CRÉDIBILITÉ
INCLUSIVITÉ COOPÉRATION INNOVATION

plan et accroître la capacité de mise en oeuvre de l'INTOSAI. Cela comprend le remaniement de l'actuelle Commission financière de l'INTOSAI, qui devient la Commission financière et administrative, dont les fonctions consistent à examiner la situation financière de l'INTOSAI et les engagements actuels en matière de ressources et l'utilisation de ces ressources, à identifier des possibilités de revenus additionnels, à réaliser plus d'économies et à améliorer le rendement. L'objectif 4 porte aussi sur la création



M. Leopold Quedraogo, Burkina Faso, présente l'objectif n° 2 du plan stratégique.

- de postes d'Agent de liaison d'objectifs (choisis parmi les membres du Comité directeur) pour 1) consulter les Présidents de tous les organes de l'INTOSAI en vue de faciliter la communication des objectifs stratégiques et la sensibilisation au sein des groupes de travail régionaux et 2) établir des liens plus solides entre le Comité directeur, les commissions et les groupes de travail;
- de postes de Président de commission pour les objectifs n°s 1 et 2;



M. Genaro Matute, Pérou, présente l'objectif n° 3 du plan stratégique.

- du poste de Directeur de la planification stratégique, qui sera appelé à assurer la continuité du centrage organisationnel sur les objectifs stratégiques ainsi que la coordination et la mise en oeuvre du plan.

la planification stratégique du Comité directeur visant certaines révisions des statuts de l'INTOSAI ont été approuvées à Budapest afin que l'INTOSAI soit habilitée à mettre le plan en oeuvre.

Au moment de la mise sous presse du présent numéro de la *Revue*, la Commission financière et administrative se sera déjà réunie à Vienne le 17 janvier 2005 pour entreprendre la mise en oeuvre des principaux éléments de l'objectif n° 4. Le 18 mars 2005, le Comité directeur se réunira à Budapest pour une séance extraordinaire consacrée à la mise en oeuvre du plan. Les propositions du Groupe de travail sur

Le plan stratégique guidera le développement et les travaux de l'Organisation de manière à maximiser les avantages pour ses membres, à consolider ses relations avec ses partenaires internationaux et à faire fond sur celles-ci. En outre, le plan aidera l'INTOSAI à définir une orientation future qui mise sur ses nombreux succès tout en le positionnant pour atteindre de nouveaux sommets et devenir une organisation internationale modèle capable d'affronter les défis et de saisir les possibilités du XXI^e siècle.



M. Osama Faqueeh, Arabie saoudite, présente l'objectif n° 4 du plan stratégique.

Les Thèmes I et II ont porté principalement sur les possibilités de coopération

En choisissant les deux thèmes du Congrès de Budapest, les membres de l'INTOSAI ont reconnu l'importance vitale et grandissante de la coopération et de la communication entre eux et avec les autres organismes de vérification nationaux. Le Thème I (Les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre Institutions supérieures de contrôle) et le Thème II (La coordination des opérations de contrôle entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes) ont permis aux délégués de se pencher sur ces deux questions. Au cours des diverses séances plénières et de discussions, les délégués se sont engagés dans des échanges de vues et d'expériences animés. Ils ont adopté unanimement les conclusions et les recommandations contenues dans les Accords de Budapest. Étant donné que la *Revue* est le principal moyen de communication de l'INTOSAI, les Accords de Budapest sont reproduits intégralement dans le présent numéro.



M. Peter Gantner, de la Hongrie (au centre), s'entretient avec MM. Wilhelm Kellner (à gauche) et Josef Moser, Secrétaire général (à droite), tous deux du Secrétariat général.

Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni et président du Thème I, a cerné l'essence des deux thèmes — et poursuivi dans la même veine poétique que M^{me} Armstrong plus tôt au cours de la journée — en illustrant ses propos à l'aide du poème de John Donne « Aucun homme n'est une île » (No Man is an Island) :

« Aucune ISC n'est une île, complète en elle-même. Si l'une d'entre nous échoue, nous sommes toutes diminuées. Mais si l'une d'entre nous a du succès, nous nous en trouvons toutes plus fortes. »

défis, la communauté internationale des organismes œuvrant dans le secteur de la reddition de comptes doit multiplier les échanges de bonnes pratiques, accroître les ressources affectées au renforcement des capacités et financer le processus de modernisation. Il a conclu en proposant trois « règles d'or » de la coopération internationale : mettre en commun les idées et les réflexions, en toute liberté; respecter l'indépendance et valoriser la diversité.

Sir John a ajouté que l'INTOSAI a une longue tradition de coopération bilatérale et multilatérale et que pour aider les ISC à relever les nouveaux

Se joignant à Sir John pour la présentation du Thème I, M. Fayezul Choudhury, Vice-président et Contrôleur de la Banque mondiale, a souligné le fait que la Banque et l'INTOSAI ont beaucoup d'objectifs en commun. M. Choudhury a cité en exemple la stratégie de collaboration avec les ISC et l'INTOSAI que vient d'approuver la Banque, ajoutant : « nous sommes en présence d'une remarquable harmonie de vues et c'est pour nous une occasion formidable de faire cause commune dans les débats importants. »

M^{me} Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, présidait le Thème II. Elle a attiré l'attention sur les nombreux défis que les ISC devront relever au cours du XXI^e siècle

dans le secteur de la vérification publique.
« Nous avons tous un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de la gouvernance et de la gestion financière du secteur public », a-t-elle affirmé.
« Et en fait, ce congrès porte fondamentalement sur la reconnaissance de l'importance d'une coopération accrue — sous toutes ses formes — afin que nos institutions soient mieux armées pour relever ces défis. Dans un monde de plus en plus interdépendant, nous devons nous serrer les coudes. En réalité, si nous voulons vraiment que les ISC exercent une influence sur la scène internationale et à l'intérieur de nos propres frontières, celles-ci n'ont pas d'autre choix que d'intensifier leur coopération ».



Les délégués de la Suède et du Royaume-Uni discutent pendant une pause de l'une des séances techniques.



Les Accords de Budapest

Préambule

Nous vivons actuellement dans un monde véritablement interconnecté. Le XVIII^e Congrès de l'INTOSAI a offert aux Institutions supérieures de contrôle (ISC) un forum leur permettant de réfléchir à la façon dont elles s'apprêtent à relever les multiples défis du XXI^e siècle. Cela concerne notamment la manière dont l'INTOSAI peut contribuer à la coopération entre les ISC dans le but de promouvoir le renforcement des capacités et le partage des connaissances, ainsi qu'à une bonne gouvernance. Cela concerne également des questions techniques comme l'élaboration de normes professionnelles que les ISC devraient adopter, pour répondre aux défis posés par la révolution des communications et la façon dont les ISC peuvent contribuer à répondre aux menaces que représentent par exemple pour la société le blanchiment de l'argent, la fraude et la corruption.



La salle de la plénière du Centre des congrès de Budapest, lieu des principales réunions du Congrès.

Maintenant que l'INTOSAI a célébré son 50^e anniversaire, l'Organisation a adopté un plan stratégique destiné à guider son fonctionnement dans les années à venir. Reconnaissant que l'INTOSAI a accompli un travail considérable depuis son lancement en 1953, le plan stratégique vise à faire fond sur ces réussites passées tout en préparant l'Organisation à répondre à de nouveaux défis. L'amélioration constante est la marque de toute entité de rang international et, à ce titre, ce plan constitue un élément supplémentaire en vue de faire de l'INTOSAI une organisation internationale modèle.

Au centre de la réponse collective de l'INTOSAI aux défis qui se profilent au XXI^e siècle, les Thèmes I et II ont porté principalement sur la manière dont les ISC peuvent collaborer entre elles et avec d'autres organismes de contrôle de leur administration nationale, afin d'accomplir leurs tâches et d'assumer leurs responsabilités avec le plus d'efficacité possible.

Le XVIII^e Congrès de l'INTOSAI :

- Réaffirme qu'une coopération et un partage des connaissances actifs entre les ISC du monde entier constitue un aspect fondamental de la mission de l'INTOSAI, « l'expérience mutuelle profite à tous ».

- Reconnaît l'importance des travaux permanents réalisés par les groupes de travail régionaux, les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI, le Secrétaire général, la *Revue* et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), ainsi que leur contribution au développement et à l'adoption des normes de notre profession, au partage des connaissances et au renforcement des capacités institutionnelles des ISC des différents pays membres.
- Réaffirme l'importance des liens officiels et spontanés tissés au sein de la communauté de l'INTOSAI, liens rendus possibles par la grande variété d'événements et d'activités de l'INTOSAI.
- Reconnaît que toutes les ISC ont intérêt à s'assurer de la capacité de leurs institutions à répondre aux défis auxquels se trouvera confronté le contrôle dans le secteur public au XXI^e siècle, et doivent donner l'exemple par la façon dont elles fonctionnent et sont gérées.
- Remarque la nette croissance des activités de coopération, comme nous ont permis de l'observer les discussions relatives aux Thèmes I et II du Congrès.
- Considère qu'un effort supplémentaire est requis pour optimiser les capacités de certaines ISC, notamment celles de pays en transition ou de pays en développement.

Adopte les accords suivants :

Le plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2005–2010

Contexte

1. Lors du XVII^e INCOSAI, le Congrès a approuvé la création d'un groupe d'étude lié au Comité directeur et destiné à préparer et à mettre en œuvre un plan stratégique pour l'INTOSAI. Ce groupe d'étude, qui a travaillé selon un programme approuvé par le Comité directeur et qui a eu de très nombreux entretiens avec tous les membres de l'Organisation, a présenté son plan au Comité directeur, afin d'obtenir son aval, à l'occasion d'un sommet extraordinaire du Comité directeur, qui s'est tenu à Vienne en juin 2004. Le plan avalisé par le Comité directeur a ensuite été soumis au Congrès pour approbation.

L'établissement de quatre objectifs principaux pour l'INTOSAI

2. Le plan propose trois objectifs primaires liés à la mission de l'INTOSAI. Le premier objectif consiste à promouvoir des ISC fortes, indépendantes et multidisciplinaires, et à développer et adopter des normes professionnelles efficaces. Le deuxième objectif consiste à renforcer les capacités professionnelles des ISC par



M. Josef Moser appuie le plan stratégique.

l'intermédiaire d'activités de formation, d'assistance technique et autres. Le troisième consiste à promouvoir la coopération, la collaboration et l'amélioration continue des ISC grâce au partage des connaissances, notamment des points de référence, des études sur les bonnes pratiques et de la recherche.

3. Étant donné la nature de ses membres, l'INTOSAI pense qu'il est essentiel que ces derniers donnent l'exemple. Cela signifie notamment assurer le financement et l'efficacité de leurs actions et respecter le budget qu'ils se sont impartis. En conséquence, le plan stratégique propose aussi un quatrième objectif pour l'INTOSAI : devenir une organisation internationale modèle.

4. Le plan stratégique de l'INTOSAI est plus évolutif que révolutionnaire, dans la mesure où l'INTOSAI souhaite définir les grandes étapes de son avenir en s'appuyant sur ses succès passés, tout en se préparant à affronter de nouveaux défis. On a soigneusement pris en compte ce qui a donné de bons résultats, ce qui pourrait être amélioré et les changements nécessaires pour aider les membres à répondre aux attentes et exigences croissantes auxquelles doivent faire face les ISC au XXI^e siècle. Tous les membres sont invités à mettre en œuvre le plan stratégique dans la limite de leurs pouvoirs et mandats respectifs et en fonction des impératifs de souveraineté nationale.

5. En ce moment de l'histoire de l'INTOSAI, il est indispensable de souligner à quel point tous ses membres apprécient l'immense contribution du Président et du personnel de la Cour des Comptes de l'Autriche, et les remercient d'héberger de façon permanente le Secrétariat général et d'assurer le fonctionnement efficace de l'INTOSAI.



Après l'adoption du plan, les membres du Groupe de travail sur la planification stratégique posent pour la photo de groupe.

6. En résumé, le plan stratégique comprend une déclaration officielle sur la nouvelle mission de l'INTOSAI, ses perspectives d'avenir, quatre objectifs stratégiques et plusieurs valeurs fondamentales qui guideront l'Organisation pour

l'avenir. Reconnaisant tout ce que l'INTOSAI a accompli depuis sa création en 1953, le plan stratégique souhaite faire fond sur ces succès passés tout en préparant l'Organisation à répondre à de nouveaux défis. Toute entité d'envergure internationale doit se caractériser par une amélioration permanente et, à ce titre, ce plan constitue un pas supplémentaire destiné à faire de l'INTOSAI un modèle parmi les organisations internationales.

7. Tandis que les objectifs 1, 2 et 3 font référence à des domaines d'activités spécifiques de l'INTOSAI, le quatrième objectif a pour but d'aligner l'ensemble de

l'Organisation et des activités de l'INTOSAI sur la réussite des trois autres. En cela, l'objectif 4 diffère donc fondamentalement des 3 autres et les principes directeurs qui se trouvent à la base des stratégies de l'objectif 4 sont essentiels à leur réussite.

- Dans tous les domaines de travail de l'INTOSAI, il est indispensable de se concentrer sur la série d'objectifs stratégiques approuvés.
- L'INTOSAI devrait adopter des pratiques organisationnelles et administratives qui encouragent le plus possible les ISC membres à participer à ses travaux.
- L'INTOSAI doit se doter de structures décisionnaires qui assurent l'équilibre entre les impératifs du calendrier et la garantie que les décisions-clés sont soutenues par la majorité des membres de l'INTOSAI.
- Il convient de promouvoir un engagement plus actif du Comité directeur et de renforcer les liens entre ce dernier et les commissions, groupes de travail et groupes d'étude créés pour faire progresser les travaux de l'INTOSAI.
- L'INTOSAI doit être financée de façon à respecter son budget, à promouvoir la mise en œuvre efficace de son programme et à assurer sa propre viabilité sur le long terme.
- Il convient d'améliorer la capacité du Secrétariat général à aider les membres et le Comité directeur dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Recommandations

8. Le plan stratégique de l'INTOSAI ne pourra être réalisé qu'avec le soutien total et actif de tous ses membres. À ce titre, le Congrès appelle tous les membres à prendre bonne note du plan et à faire tout leur possible pour mettre en œuvre les stratégies proposées, dans les limites de leurs pouvoirs et mandats respectifs.

9. Pour faire progresser le plan stratégique et répondre de façon appropriée aux problèmes supplémentaires qui viendraient à se poser, le Congrès autorise le Comité directeur à se référer aux principes directeurs adoptés dans le cadre de l'Objectif 4 du plan.

Les thèmes du Congrès

10. La coopération est la pierre angulaire du développement et du bien-être commun de notre monde. C'est en travaillant ensemble que nous créons des sociétés plus fortes, que nous renforçons nos valeurs fondamentales communes, que nous favorisons l'épanouissement de nos identités culturelles et que nous partageons nos connaissances.

11. En ce début de XXI^e siècle, le monde est caractérisé par une interdépendance et une harmonisation croissantes, les gouvernements coopérant de plus en plus étroitement. Dans ces circonstances, aucune ISC n'est une île. Dans les pays dotés d'une structure fédérale, on constate une reconnaissance croissante des avantages liés au renforcement des approches coopératives et collaboratives entre les différents niveaux de gouvernement. Dans le même temps, d'autres pays cherchent à créer une gouvernance



Des délégués d'Afrique du Sud échangent des opinions avant le début d'une séance.

plus efficace tant au niveau local que national, en améliorant la prise de décision démocratique, généralement par le biais de grands programmes de délégation des pouvoirs et de décentralisation. Ce processus peut dans certains cas donner lieu à la création de nouveaux organes de contrôle fonctionnant au niveau local ou régional.

Cependant, même dans les pays où une seule ISC continue à être responsable de l'audit des institutions gouvernementales décentralisées, le processus de décentralisation modifiera inévitablement la dynamique des relations entre cette ISC et les organes qu'elle contrôle au niveau local et régional.

12. Dans ce contexte, de nombreuses ISC sont encouragées à approfondir leur coopération si elles souhaitent appuyer ces tendances d'évolution, aussi bien au niveau international qu'au sein de leurs propres frontières.

13. Depuis plus de 50 ans, l'INTOSAI encourage un échange ouvert d'idées, d'expériences et de pratiques en vue de réaliser son objectif, selon lequel « l'expérience mutuelle profite à tous ». L'INTOSAI doit donc maintenant réviser son programme de coopération bilatérale et multilatérale et ouvrir le débat sur la façon dont ces principes doivent être appliqués par ses membres, en tenant compte de l'immense diversité des réglementations en vigueur dans les différents pays en matière de contrôle des comptes.

14. Le Thème I du Congrès, portant sur « Les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre les Institutions supérieures de contrôle », vient opportunément permettre aux ISC de faire un bilan de leurs expériences de coopération et d'explorer des modalités de renforcement des liens bilatéraux et multilatéraux, afin de permettre à l'ensemble des institutions de mieux jouer leur rôle en matière d'amélioration de la gouvernance et de la gestion des finances publiques.

15. Le Thème II du Congrès, « La coordination des opérations de contrôle entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes », fournit aux ISC l'occasion de partager leurs expériences en matière de coordination de leurs activités avec les organes régionaux, locaux et



Après les séances plénières sur les thèmes, les délégués ont eu l'occasion d'échanger des vues au cours de réunions en petits groupes.

souvent autonomes, qui existent depuis longtemps ou ont été créés récemment dans le cadre d'un processus de décentralisation.

16. Des leçons peuvent évidemment être tirées de la façon dont les ISC ont travaillé ensemble et avec d'autres institutions de contrôle de leur pays.

17. Le Congrès a étudié les questions soulevées par les Thèmes I et II dans le cadre d'une séance plénière et de deux groupes de discussion simultanés. Ceux-ci ont été suivis d'une autre séance plénière, destinée à aborder et à approuver les conclusions et les recommandations détaillées issues de ces travaux.

Thème I – Possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre les Institutions supérieures de contrôle

Contexte

18. Au cours des dernières années, on a constaté un net renforcement de la coopération entre les Institutions supérieures de contrôle (ISC). L'INTOSAI en a souvent été le moteur, par le biais de ses congrès, commissions permanentes, groupes de travail, réunions, séminaires et, plus récemment, par le biais de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Il ne faut cependant pas oublier le rôle important joué par les initiatives bilatérales et régionales lancées par certaines ISC, fidèles à la devise de l'Organisation : « l'expérience mutuelle profite à tous ».

19. En tout, 50 ISC représentant toutes les régions de l'INTOSAI ont répondu aux questions posées dans le document principal préparé par le Royaume-Uni. Ces rapports nationaux constituent un témoignage éloquent de l'étendue de la coopération existant actuellement entre les membres de l'INTOSAI, et plaident également pour que les membres fassent davantage d'efforts pour aider les ISC moins favorisées.

Résultats des débats

20. Dans son introduction au Thème I, le président du Thème a mis l'accent sur les succès considérables et réels auxquels ont abouti les travaux de l'INTOSAI, ses institutions régionales, ses commissions et groupes de travail. Ainsi, il a été communément admis que les ISC coopèrent pour quatre raisons fondamentales : promouvoir la responsabilité et la gouvernance par rapport aux traités et projets d'envergure internationale; promouvoir les bonnes pratiques; promouvoir le développement et l'harmonisation des normes en matière de comptabilité et de contrôle; et enfin soutenir le renforcement des capacités institutionnelles. Dans chacun de ces domaines, des progrès considérables ont été réalisés, mais l'INTOSAI n'en a pas moins la volonté d'améliorer certaines de ses compétences.

21. Le discours principal qui nous a été livré à propos du Thème I par la Banque mondiale a souligné l'importance des défis auxquels est confronté le monde, ainsi que celle du rôle joué par l'INTOSAI dans la promotion d'un monde dans lequel toutes les ISC pourraient tirer profit des connaissances et de l'expérience considérables acquises par leurs homologues. La Banque mondiale avait déjà récemment approuvé une stratégie interne reconnaissant le rôle fondamental des ISC dans la promotion d'une

bonne gouvernance et d'une gestion financière adéquate au sein des administrations nationales. Cette stratégie visait également à s'assurer que les ISC recevraient un soutien approprié de la part de la Banque mondiale dans l'accomplissement de leur mission.

Il existe des liens étroits entre le Thème I et les activités proposées dans le cadre du plan stratégique. Ce dernier comprend en effet toute une série d'actions visant à renforcer les mécanismes par lesquels les ISC coopèrent pour promouvoir les bonnes pratiques, mettre au point des normes professionnelles et favoriser le développement des capacités.

22. Les délégués ont réfléchi à ce qui pourrait encore être fait dans le domaine de la coopération, afin de promouvoir les bonnes pratiques et de rendre explicites les connaissances implicites découlant de la myriade de réseaux officiels et officieux et de contacts existant entre les différentes ISC. Les suggestions qui ont été faites encouragent les ISC à utiliser le plus possible la *Revue* et les sites Web de l'INTOSAI pour recueillir l'information et en assurer la diffusion, et à améliorer la façon dont l'INTOSAI utilise les ressources informatiques à sa disposition pour le partage des connaissances.

Une coopération favorisant la responsabilité tirerait profit d'un cadre clairement défini pour le partage des informations sur les différents types de coopération entre les ISC, ainsi que sur les actions à entreprendre pour encourager la coopération.

23. Le cadre commun utilisé pour les débats des rapports nationaux sur les Thèmes I et II, selon lequel ce type de coopération serait caractérisé par les quatre notions de conseil, de délégation, de contrôle simultané et de contrôle conjoint, semblait constituer un bon moyen de clarifier la nature et les objectifs des travaux entrepris, et de recenser ceux qui pourraient bénéficier aux autres ISC et, par extension, au contexte national. On peut également envisager plus de travail en coopération, mais les exemples de contrôles complètement conjoints étaient rares, ces derniers étant freinés par toute une série de contraintes. Parmi les suggestions faites pour faciliter ce type de travail, on a mentionné l'adoption d'une norme commune de classification des travaux menés en coopération, un partage accru des expériences relatives à ces travaux, éventuellement par le biais des pages Web de l'INTOSAI et celles des différentes ISC. Il a toutefois été remarqué que l'adoption de nouvelles méthodes était une condition de réussite nécessaire mais pas suffisante.

24. Il a été suggéré que l'INTOSAI mette au point une méthode et des normes de base pour mener des contrôles de gestion. Elle pourrait définir les principes et critères requis pour accomplir ce type de travail ainsi que les méthodes, formations et savoir-faire nécessaires aux ISC.



Des délégués du Népal revoient la documentation avant une séance.

Il existe énormément de travaux en cours au sein de l'INTOSAI qui encouragent la coopération dans le but de promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles. Il est envisagé de créer une nouvelle commission pour assurer le suivi de ces travaux.

25. Le plan stratégique de l'INTOSAI reconnaît que le renforcement des capacités institutionnelles a constitué une priorité pour l'INTOSAI depuis sa création en 1953, mais qu'il n'existe à ce jour aucune commission chargée des questions des bonnes pratiques au plus haut niveau, concernant tant les ISC bénéficiaires que les ISC pourvoyeuses de travaux relatifs au renforcement des capacités institutionnelles. Le plan envisage donc la création d'une commission ou d'un groupe d'étude responsable du renforcement des capacités institutionnelles, mais convient que cette question serait abordée lors du Thème I du Congrès, en tant que l'un des principaux moteurs de coopération entre les ISC.

26. Les délégués ont souligné la diversité et la quantité de travaux effectués en coopération dans le but de soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que les avantages découlant des évaluations par des pairs pour renforcer la crédibilité des ISC et leur rôle de modèles. Un certain nombre d'ISC avaient récemment fait l'objet d'une évaluation par leurs pairs ou préparaient activement une évaluation de ce type pour le futur proche. Parallèlement, un grand nombre d'ISC de pays en transition ou en développement avaient participé à d'importants projets de coopération technique, dont la plupart faisaient appel directement à d'autres ISC « pourvoyeuses » d'aide et de soutien techniques à long terme. Ce type d'activités était particulièrement répandu en Europe où la Commission européenne a financé un certain nombre de projets de « jumelage » encourageant le partenariat institutionnel avec les ISC de pays en voie d'accession à l'Union européenne.

27. Dans le domaine de la formation, les travaux de l'IDI ont débouché sur des programmes régionaux de formation à long terme dans les régions de l'INTOSAI, et sur la création de toute une série de programmes satellites et de partenariats dans lesquels des ISC travaillaient activement avec des commissions régionales de formation afin de soutenir leurs initiatives de formation et de renforcement des capacités institutionnelles. L'IDI collabore aussi étroitement avec un certain nombre de commissions et de groupes de travail de l'INTOSAI, afin de développer de nouveaux cours de formation dans les domaines de compétence des ISC.

28. Pour l'avenir, l'IDI continuera à se concentrer sur ses activités dans les régions où il est important de développer encore les structures de formation régionales extrêmement performantes mises en place au fil des années. Au sein des régions, l'IDI tentera de promouvoir de nouvelles possibilités de rencontres entre les ISC confrontées à des défis comparables en matière de formation et de développement de capacités. L'IDI envisage également de se consacrer davantage à des activités en faveur des grandes initiatives de renforcement des capacités institutionnelles en cours dans plusieurs ISC. Comme il est indiqué dans le Plan stratégique, la poursuite du développement de l'IDI et ses relations avec l'INTOSAI sont importantes. Dans le cadre de l'objectif n°2 du Plan stratégique, une proposition de stratégie vise à déterminer des moyens permettant à l'IDI de faire officiellement partie de l'INTOSAI. Il conviendra peut-être d'étudier différents modèles et l'intégration devra peut-être se faire progressivement. Toutefois, ce sujet se devait d'être abordé avec une certaine urgence.

29. Le détachement de personnel vers d'autres ISC a également été considéré comme utile, mais pose le problème d'une répartition équitable des bénéfices en découlant entre les ISC accueillant ou envoyant du personnel détaché. Il convient de veiller aussi à ce que ces détachements ne soient pas contraires aux dispositions légales. Parmi les suggestions faites pour rendre ces détachements plus efficaces, on a mentionné la nécessité d'informations claires sur les ISC disposées à recevoir du personnel détaché; une plus grande ouverture d'esprit sur certains aspects importants comme la langue ou les compétences techniques nécessaires pour que le personnel détaché puisse se rendre efficace au niveau de son institution d'accueil; et enfin, un partage actif des compétences et savoirs acquis au cours de ce type de détachement, après le retour de la personne détachée dans son ISC d'origine.

Les délégués ont souligné un certain nombre de facteurs dont il faudrait tenir compte dans la conception de la future coopération au sein de l'INTOSAI.

30. Face à l'avenir, les délégués ont réfléchi sur la manière de maintenir et renforcer les impulsions en matière de coopération multilatérale et bilatérale dans le cadre des trois objectifs mentionnés dans le plan stratégique et, particulièrement, par le travail de l'éventuelle commission ou groupe d'étude pour le renforcement des capacités institutionnelles. La discussion a porté sur une liste d'actions possibles qui pourraient être mises en œuvre par les ISC à titre individuel ou par l'INTOSAI et ses divers organes. Les délégués ont attiré l'attention sur les facteurs suivants.

- Partout où cela est possible, les commissions et groupes de travail déjà existants de l'INTOSAI devraient promouvoir la coopération et être encouragés à intégrer dans leurs programmes de travail des actions liées au renforcement des capacités institutionnelles des ISC. Il convient de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre pratique que sur les questions théoriques, avec des repères et calendriers bien précis, s'il y a lieu.
- Il convient de tirer le meilleur parti possible de la *Revue* de l'INTOSAI et des sites Internet pour la diffusion des résultats. Certains membres considèrent qu'il conviendrait peut-être d'établir un plan commun de présentation afin que les produits de l'INTOSAI soient bien ciblés et diffusés. D'autres ont suggéré qu'il serait peut-être avantageux d'intégrer tous les sites pertinents au site principal de l'INTOSAI, ou d'établir des liens avec celui-ci.
- Le succès de la coopération entre les ISC dépend entièrement de la volonté et de la capacité de chaque ISC à travailler dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec ses collègues. Cela doit, dans tous les cas, être compatible avec le mandat légal des ISC concernées, surtout en matière de financement de la coopération. Ce type de coopération exige une connaissance approfondie des différences linguistiques et culturelles, des différences de nature juridique ainsi que l'établissement de solides partenariats à long terme. Beaucoup de raisons peuvent empêcher les ISC de prendre part aux activités de l'INTOSAI, même si une telle participation peut être avantageuse.
- La composition de toute commission ou tout groupe d'étude de renforcement des capacités institutionnelles devrait être le reflet des groupes régionaux de

l'INTOSAI, des principaux types d'ISC et des attentes différentes des pays développés et des pays en développement.

- La commission ou groupe d'étude suggéré(e) devrait travailler en étroite collaboration avec les autres organes de l'INTOSAI et se préoccuper tout d'abord de recueillir de l'information sur les activités de renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de directives sur les meilleures pratiques. Il serait également important de renforcer les liens entre les groupes régionaux et l'INTOSAI sur le plan international.
- La commission ou groupe d'étude suggéré(e) devrait, pour élaborer des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles à long terme, collaborer étroitement avec :
 - le Comité directeur et sa Commission financière et administrative,
 - le Secrétaire général et le Directeur de la planification stratégique proposé,
 - les commissions, groupes de travail et groupes d'étude,
 - les groupes de travail régionaux ainsi que leurs comités de formation et de renforcement institutionnel,
 - l'IDI et la *Revue* de l'INTOSAI.
- Il est fondamental pour l'INTOSAI de conserver sa nature indépendante, apolitique et non partisane lors de ses contacts avec les grandes banques de développement et les institutions multilatérales bailleuses de fonds.

Recommandations

Coopération entre les ISC

31. Quand des ISC mènent des contrôles conjoints ou simultanés, le Congrès leur recommande de s'appuyer sur les principes de coordination des contrôles soumis au titre du Thème II, s'il y a lieu.

Partage des connaissances et des normes professionnelles

32. Le Secrétaire général devrait décider si le site Internet principal de l'INTOSAI requiert une mise à jour afin de fournir plus d'informations sur les activités et produits de l'INTOSAI, de mieux intégrer les sites des commissions de l'INTOSAI et de fournir des directives sur les meilleures pratiques à adopter pour la conception du site et son utilisation par tous les hôtes des sites INTOSAI.

33. La *Revue* de l'INTOSAI devrait examiner comment mieux faire partager les expériences des différents membres dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

34. Les groupes régionaux, commissions et groupes de travail de l'INTOSAI devraient examiner l'efficacité avec laquelle ils font connaître leurs résultats, et élaborer de nouveaux plans de communication quand de nouveaux produits sont prévus.

35. Toutes les ISC doivent continuer à œuvrer en vue d'un meilleur partage de leurs connaissances

- par leur participation active aux groupes régionaux, commissions et groupes de travail de l'INTOSAI;
- par l'encouragement d'un travail conjoint de contrôle, dans la coopération, partout où cela est approprié et avantageux;
- par une diffusion plus large des normes, méthodes et bonnes pratiques en matière de contrôle.

À propos du renforcement des capacités institutionnelles

36. Les groupes régionaux, commissions et groupes de travail de l'INTOSAI devraient tenir compte des besoins spécifiques de renforcement des capacités des membres quand ils formuleront leurs futurs programmes de travail. L'accent devrait être davantage axé sur la mise en œuvre pratique que sur les questions théoriques, avec des points de repère et des calendriers précis s'il y a lieu.



Des délégués de la Géorgie participent aux débats.

37. Toutes les ISC devraient continuer à trouver les moyens de collaborer avec les autres ISC de façon à améliorer leurs capacités institutionnelles, renforçant ainsi les avantages des partenariats bilatéraux à long terme.

38. Le Comité directeur sera chargé de mener d'autres actions sur les questions découlant du Thème I lors de la mise en œuvre du plan stratégique, dont celle de la commission de renforcement des capacités institutionnelles suggérée. Le Congrès invite le Comité directeur à tenir compte :

- de l'importance d'intégrer officiellement l'IDI à l'INTOSAI selon le plan stratégique, et du caractère urgent de cette mesure;
- de la nécessité d'adopter une approche mieux coordonnée des relations avec les agences multilatérales de développement et des banques internationales de développement à un niveau élevé de la hiérarchie, en procédant de manière plus stratégique et intégrée tout en protégeant l'indépendance de l'INTOSAI et l'autonomie de ses groupes de travail régionaux;

- de l'importance de veiller à ce que la composition de toute commission ou groupe d'étude reflète la diversité régionale de l'INTOSAI et les attentes très diverses des différents types d'ISC, ainsi que des attentes tant des pays développés que des pays en développement, tout en restant sensible aux éventuels conflits d'intérêt.

39. Le mandat de la Commission proposée devrait comprendre les points suivants :

- Une collaboration étroite avec :
 - le Comité directeur et sa Commission financière et administrative,
 - le Secrétaire général et le Directeur de la planification stratégique proposé,
 - les commissions, groupes de travail et groupes d'étude,
 - les groupes de travail régionaux ainsi que leurs commissions de formation et de renforcement des capacités institutionnelles,
 - l'IDI et la *Revue* de l'INTOSAI,en vue de promouvoir le développement de stratégies à long terme destinées à répondre aux besoins des ISC en matière de renforcement des capacités institutionnelles.
- La préparation d'un ensemble de directives sur les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités institutionnelles, y compris des directives génériques sur la conduite d'évaluations volontaires par des pairs, en vue de leur adoption par le XIX^e Congrès en 2007.
- La collecte et la diffusion des informations sur les activités passées, présentes et à venir en matière de renforcement des capacités institutionnelles menées par des membres de l'INTOSAI, et encourager l'innovation.

Thème II - Coordination des efforts de contrôle entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes de gestion

Contexte

40. Lors de l'introduction du Thème II, le président du Thème a souligné le fait que la coordination des efforts de contrôle au sein d'un même pays est une question importante et le sera encore davantage à l'avenir. L'INTOSAI a raison de mener cette discussion dès maintenant. Les administrations nationales, régionales et locales



Les dirigeants des ISC de la Tunisie, de l'Algérie et de la Libye profitent d'une pause pour discuter de questions d'intérêt mutuel.

fournissent de nombreux services importants pour les citoyens. Il y a de plus en plus de délégation de pouvoirs et de prestation conjointe de services par les autorités nationales, régionales et locales. Il est essentiel de renforcer la confiance et le respect mutuels entre les organismes publics indépendants de contrôle des comptes afin de mieux coordonner leurs efforts de contrôle. Il est également essentiel de préserver l'indépendance de ces organismes. Ainsi, au Canada, outre l'ISC, il existe des organismes publics indépendants de contrôle dans chacune des dix provinces. Cette coordination ne signifie pas un empiètement sur le mandat ou l'autorité de ces organismes. Le président du Thème a souligné le fait que cette coordination entre organismes de contrôle consiste à instaurer des moyens efficaces de collaboration pour assurer leurs mandats respectifs.

41. Le président du Thème a présenté l'honorable Robert Rae, ex-Premier ministre de la province de l'Ontario au Canada, et Jon Singleton, Vérificateur général de la province canadienne du Manitoba. M. Rae a parlé de l'importance des tendances mondiales par rapport au Thème II, tendances qui exigent que l'on s'intéresse davantage aux contrôles coordonnés. Elles concernent la mondialisation, une attention accrue à la gouvernance et la régionalisation. La mondialisation met en évidence la nécessité de normes communes de contrôle et de comptabilité, tandis que les questions de gouvernance portent sur le respect de la règle de droit et la transparence. Les gouvernements régionaux renforcés occupent une place plus importante dans de nombreux pays, créant des possibilités et des besoins de coordination des activités de contrôle. À partir de l'expérience canadienne, M. Singleton a cité les avantages découlant de la coordination entre les organes autonomes de contrôle d'un même pays, ainsi que le rôle du forum national qui les réunit.

42. Les occasions et problèmes liés aux activités de contrôle des dépenses et des comptes publics intéressent fortement l'INTOSAI; ils font implicitement partie de la « mise en commun des savoirs et des services », objectif stratégique n° 3 proposé par l'INTOSAI pour encourager la coopération, la collaboration et l'amélioration continue des ISC grâce à la mise en commun des savoirs, notamment des points de référence, des études sur les pratiques exemplaires et des dossiers portant sur les intérêts et préoccupations que partagent les ISC. Bien que le partage des connaissances ne se fasse pas sans coût, il peut contribuer à éviter des efforts inutiles.

43. Pour traiter du Thème II, l'ISC du Canada a préparé un document qui offre un cadre pour obtenir de l'information sur la coordination des contrôles par l'ISC et d'autres organismes de contrôle d'un même pays. Sur les 40 ISC qui ont répondu au Document du Canada, 29 ont indiqué qu'elles avaient une certaine expérience de la coordination de contrôles. Leurs réponses fournissent une bonne base pour cerner les leçons à tirer. Parallèlement, les 11 autres réponses d'ISC ayant peu ou pas d'expérience de la coordination de contrôles démontrent un grand intérêt en la matière.

44. Les réponses montrent que l'étendue de la coordination des contrôles varie fortement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, il existe de nombreuses entités autonomes avec lesquelles l'ISC peut coordonner son travail de contrôle; dans d'autres, les organes de ce type sont peu nombreux ou inexistantes. Dans certains pays, la loi oblige les gouvernements à coordonner leurs activités avec celles d'organismes autonomes; dans d'autres, les dispositions législatives limitent cette coordination.

Ailleurs encore, ces dispositions restreignent la collaboration avec certains organismes autonomes, mais pas avec d'autres.

Résultats des débats

45. Les membres ont eu une discussion animée sur les questions soulevées dans le Document principal du Thème II. Les avis allaient en général dans le sens des principaux points du Document. Les principaux points de discussion ont été les suivants.

La plupart des ISC sont favorables à une plus grande coordination des efforts de contrôle réalisés par les organismes autonomes de contrôle de leur pays.

46. Il existe un large éventail d'expériences dans ce domaine. Certaines ISC ont entrepris de réaliser une ou plusieurs missions coordonnées de contrôle. Beaucoup ne l'ont pas fait, même si elles sont conscientes qu'une coordination serait avantageuse, tant pour les organismes de contrôle concernés que pour leur pays. La plupart des ISC, surtout celles bénéficiant d'une expérience de première main, pensent que les avantages découlant de la coordination du travail de contrôle sont supérieurs aux coûts. Au nombre des avantages, il y a la meilleure qualité et le caractère plus approfondi des contrôles, l'utilisation plus efficace des ressources ainsi que l'amélioration des méthodes de contrôle. Deux ISC ayant une grande expérience de la coordination ont souligné ces points lors d'exposés au sein de groupes de discussion du Thème II : l'ISC des Pays-Bas a souligné la valeur stratégique de la coordination en matière de contrôle en vue d'assurer une bonne gouvernance, et le besoin de veiller à ce que la coordination soit adaptée aux circonstances. L'ISC de la Fédération russe a parlé de son travail avec des organismes régionaux, par le biais d'une association nationale, en vue de créer un ensemble unifié de normes de contrôle et une base commune de contrôle financier.

47. Les facteurs en faveur de la coordination des activités de contrôle qui ont été mentionnés dans les rapports nationaux comprenaient notamment les mandats permettant la flexibilité requise, les forums nationaux de contrôle qui permettent aux divers vérificateurs du secteur public de se rencontrer, le renforcement de la mise en œuvre de programmes par délégation ou partage entre différents ordres de gouvernement, et le leadership dont fait preuve l'ISC.

Certaines ISC s'inquiètent des problèmes pratiques liés à la coordination des contrôles.

48. Les problèmes mentionnés portaient sur le temps et les ressources qui sont nécessaires pour développer des relations et réaliser la coordination, les différences méthodologiques et la réticence des organismes de contrôle à faire l'objet de critiques de la part d'autres entités de



Des délégués d'Oman se préparent à intervenir lors d'une discussion.



XVIII^e INCOSAI, Budapest, 10-16 octobre 2005



Les délégués et les hôtes du Congrès, les personnes qui les accompagnent et des observateurs se sont réunis dans l'élégant foyer du Parlement de Hongrie pour la photo officielle du XVIII^e INCOSAI.



contrôle. Les questions de coordination requièrent une mûre réflexion sur les plans des mandats juridiques et constitutionnels. De nombreuses ISC considèrent la coordination comme un instrument et non comme un impératif de conduite. Certaines ISC pensent qu'il leur faut avoir confiance dans leurs propres procédures et pratiques avant de coordonner leurs efforts avec d'autres organismes publics de contrôle. Il est aussi apparu que les problèmes varieraient en fonction du type de coordination envisagé (conseil, délégation, contrôle simultané ou conjoint) et qu'il conviendrait de choisir soigneusement le type de coordination à adopter.

49. Les vues ont différé sur la manière de résoudre au mieux ces problèmes. Pour certaines ISC, il serait nécessaire de modifier les dispositions législatives. Pour d'autres, certains types de coordination, par exemple le conseil, ne demandent pas l'établissement d'un protocole formel. La forme de protocole devrait dépendre du type de coordination prévu. La plupart étaient d'avis que des accords officiels seraient nécessaires pour les activités de contrôle simultané ou conjoint. En particulier, il a été admis que la réalisation de contrôles conjoints ne signifie pas nécessairement qu'il faille publier des rapports, des recommandations ou des résultats communs.

Les ISC pensent que les détails de la coordination en matière de contrôle devraient refléter la situation particulière de chaque pays.

50. Les membres ont approuvé les principes de coordination des contrôles du secteur public au sein d'un même pays, tels qu'ils étaient proposés dans le document de débat du Thème II. Parallèlement, les ISC ont souligné le fait que l'approche de la coordination en matière de contrôle devrait être flexible et refléter la diversité des systèmes juridiques et constitutionnels de chaque pays, y compris des facteurs comme le cadre dans lequel s'inscrivent les activités de contrôle du pays, la tradition des efforts de contrôle ainsi que les mandats et responsabilités des organismes de contrôle concernés. Alors qu'il est possible de partager les expériences en matière de contrôle, les réponses montrent clairement que chaque pays connaît une situation différente dont il convient de tenir compte lors de l'élaboration de la meilleure approche de coordination en matière de contrôle. Ainsi, les ISC au sein d'États unitaires n'ont pas le même point de vue que celles de pays fédéraux.

51. Il s'avère que le respect mutuel et la reconnaissance du mandat et des pouvoirs des différents organismes de contrôle et le maintien de l'indépendance des ISC et des autres organismes publics de contrôle sont essentiels pour une coordination efficace des contrôles. Plusieurs rapports nationaux ont suggéré de mettre en évidence et d'aborder ces différences au début d'un contrôle coordonné, afin de bien en comprendre l'impact potentiel. Ouverture d'esprit, bonne volonté et confiance sont les qualités nécessaires à une bonne coordination.

52. Il a été reconnu que, dans certains pays, les dispositions législatives régissant actuellement l'ISC, les types de contrôles et les objectifs des différents organismes autonomes de contrôle limitent peut-être la coordination en matière de contrôle.

Il est nécessaire de disposer dans les différents pays de mécanismes officiels et officieux destinés à établir le dialogue, une relation de confiance et de compréhension, ainsi qu'à échanger de l'information sur les pratiques exemplaires et à encourager la coordination des contrôles.

53. Certaines ISC ont suggéré qu'il fallait mieux harmoniser les normes et méthodes de contrôle et attendent avec impatience le résultat des travaux de la nouvelle Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI. De même, les ISC ont fait remarquer qu'il est important de se mettre d'accord sur les questions communes ou, au moins, de bien comprendre les différences de points de vue afin que les organismes de contrôle d'un pays ne donnent pas de conseils contradictoires. L'expérience suggère qu'une communication suivie et une bonne coopération sont nécessaires à une coordination efficace des contrôles. Les membres pensent que des réunions régulières constituent un bon moyen de favoriser la communication entre les participants.



Les pauses ont favorisé des discussions et des échanges nombreux.

faciliterait le dialogue et l'échange d'informations sur les pratiques exemplaires, veillerait à promouvoir les normes généralement acceptées de contrôle des gouvernements et encouragerait la coordination des activités de contrôle. Certaines ISC craignaient qu'une telle entité ne soit un organisme supranational. En d'autres termes, cet organisme ne devrait pas surveiller ni diriger les efforts de coordination. La discussion a porté sur des directives relatives à la création d'une entité de coordination nationale, y compris ses principes et objectifs d'ensemble. Tandis que de nombreuses ISC considèrent de telles directives comme positives, elles ont également admis qu'il serait possible de prendre d'autres approches en considération.

Les ISC peuvent jouer un rôle significatif dans le développement des contrôles coordonnés.

55. Il a été reconnu que les ISC peuvent se trouver dans une position privilégiée pour jouer un rôle significatif et, dans certains cas, assurer un leadership. Les ISC pourraient rencontrer les responsables d'autres organismes de contrôle pour échanger des idées, encourager les détachements et aborder si possible la question des barrières juridiques; mettre en place des projets pilotes, demander à d'autres ISC des informations sur les contrôles coordonnés et aider à instaurer ou à renforcer un forum national de contrôle.

L'INTOSAI peut contribuer au transfert d'expérience en matière de coordination des contrôles entre les ISC.

56. Le rôle de l'INTOSAI a fait l'objet de débats. Dans l'ensemble, il a été reconnu que l'INTOSAI, en particulier par le biais d'Internet, pourrait jouer un rôle utile pour renforcer l'image positive de la coordination des activités de contrôle, recueillir et diffuser les expériences des ISC en matière de coordination, encourager les organismes

54. De nombreuses ISC se sont montrées intéressées par la mise en place d'un forum national pour coordonner et faciliter l'organisation des contrôles du secteur public d'un même pays. Un tel organisme encouragerait la réalisation de contrôles plus complets et de meilleure qualité,

régionaux et éventuellement proposer des formations et ateliers appropriés. L'INTOSAI a déjà acquis une expérience considérable dans le domaine de la coopération entre ISC, sujet abordé par le Thème I.

57. Plusieurs ISC ont exprimé des inquiétudes à propos de la coordination avec d'autres entités travaillant dans le secteur public, telles que des sociétés du secteur privé et des vérificateurs internes. Bien que ne faisant pas partie du Thème II, cette question a été reconnue comme importante et pourrait constituer l'un des thèmes d'un futur INCOSAI.

Recommandations

58. Dans le respect de leurs mandats respectifs, les ISC devraient étudier les possibilités de contrôles coordonnés au sein de leur pays. Il peut s'agir par exemple d'établir le dialogue avec d'autres organismes de contrôle afin de nouer des relations de coopération, d'étudier les intérêts communs, ou de cerner les différences entre les méthodes et approches du contrôle.

59. Reconnaisant les différents mandats des ISC, le Congrès a adopté les principes suivants pour la coordination de contrôles au sein d'un même pays (ces principes peuvent aussi s'appliquer à tous les contrôles conjoints ou simultanés menés par deux ou plusieurs ISC sur la base d'une coopération).

Principe directeur

Tout en reconnaissant les différents mandats des organismes de contrôle de chaque pays, les ISC s'accordent sur le fait qu'elles ont tout intérêt à collaborer avec ces autres organismes de contrôle, afin d'améliorer les pratiques de contrôle au sein de leur pays et de promouvoir ainsi une bonne gouvernance.

Principes

- Les objectifs du contrôle et la nature de la coordination devraient être précisés avant le début d'un contrôle coordonné.
- Il convient de préciser et de se mettre d'accord sur les critères, normes, pratiques et procédures d'assurance de la qualité à appliquer lors des contrôles; ces différents éléments devant rester conformes aux directives de l'INTOSAI.
- Une communication précoce et approfondie doit être considérée comme faisant partie intégrante de toute coordination.
- Le rôle et les responsabilités de chaque organisme de contrôle durant la mission de contrôle doivent être clairement précisés, dans le respect des mandats respectifs.
- Il convient de définir clairement les ressources requises et de tenir compte à la fois des compétences et des contraintes de capacité des organismes de contrôle.
- Les organismes de contrôle devraient se mettre d'accord sur un calendrier de contrôle, avec des jalons précis pour chaque phase.

- Il convient de s'accorder sur les procédures de présentation de l'information, les structures et la transparence.
- Il convient de mettre en place un processus de résolution des différends.
- Il convient d'étudier les effets des exigences en matière de confidentialité et de liberté d'information.

60. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que soit publié sur le site de l'INTOSAI un document relatif à la création d'un forum national. Ce document pourrait comporter les directives abordées lors du Thème II du XVIII^e INCOSAI, ainsi qu'un préambule reconnaissant les différences constitutionnelles et légales entre les ISC. Ces directives pourraient fournir aux ISC une base utile à partir de laquelle elles pourraient promouvoir leurs relations avec d'autres entités autonomes de contrôle du même pays, là où existent de telles entités. Ce type de directives pourrait inclure les principes, objectifs, structures d'organisation et processus qui ont été suggérés.

61. Le Secrétaire général devrait faciliter le partage des informations relatives aux contrôles coordonnés par le biais du site de l'INTOSAI. Conformément à l'objectif 3 du Plan stratégique de l'INTOSAI, « partage de connaissances, services des connaissances », le site de l'INTOSAI pourrait comporter des exemples de bonnes pratiques dans le domaine des contrôles coordonnés. Il pourrait aussi proposer des liens vers les sites régionaux, fonctionnant peut-être comme un portail d'accès. Des exemples pourraient être choisis afin de démontrer des avantages, tels que l'utilisation plus efficace des ressources, l'amélioration et l'approfondissement des contrôles ou le perfectionnement des méthodes. Ils pourraient également présenter les leçons tirées de ces expériences.

Remarques finales

62. Les recommandations acceptées au cours des débats du XVIII^e INCOSAI indiquent la direction à suivre pour continuer à promouvoir l'établissement de normes professionnelles, à renforcer les capacités institutionnelles et à partager les connaissances, afin d'aider les ISC à répondre avec succès aux défis du XXI^e siècle.

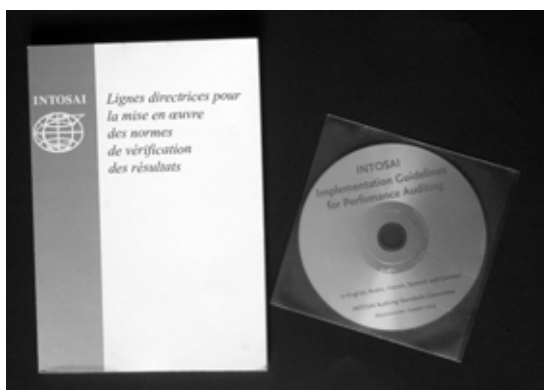
63. Fidèle à sa volonté de faire de l'INTOSAI une institution internationale modèle et d'entamer le processus amorcé par le plan stratégique, le Comité directeur se réunira en mars 2005 à Budapest, dans le but de faire progresser ce processus et de trouver des solutions aux questions pratiques de mise en œuvre.

64. Les sujets abordés à l'occasion du Congrès confirmeront sans le moindre doute le principe de l'INTOSAI selon lequel « l'expérience mutuelle profite à tous ». Ils contribueront également à aider les ISC de tous ses pays membres à utiliser des méthodes de contrôle modernes qui leur permettront de remplir leur mission avec succès. Enfin, la réussite du Congrès sera mesurée à l'ampleur des efforts réalisés pour moderniser le fonctionnement de l'INTOSAI d'ici au XIX^e Congrès, qui se tiendra à Mexico en 2007.

Les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI présentent leurs rapports ainsi que leurs futurs plans de travail

Le travail accompli par les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI entre les Congrès est essentiel à la mission de l'Organisation. À Budapest, les présidents des commissions et des groupes de travail ont présenté des rapports sur leurs progrès, produits et futurs plans. Afin d'appuyer le travail des commissions et des groupes de travail, *la Revue* présente ci-dessous les résumés et les coordonnées de chaque entité. Vous pouvez également trouver des renseignements au sujet des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI sur le site Web de l'INTOSAI à l'adresse suivante : www.intosai.org.

Commission des normes de contrôle



La Commission des normes de contrôle a fait paraître sa dernière publication en version papier et en version cédérom.

Lors du Congrès, la Commission des normes de contrôle (CNC) a présenté ses *Lignes directrices pour la mise en œuvre des normes de vérification des résultats*, qui ont été approuvées. Ces lignes directrices, qui traduisent l'expérience des ISC ayant une longue tradition en contrôle de gestion, définissent les principes du contrôle et fournissent des orientations pour la planification et l'exécution des contrôles, et pour la présentation des résultats. Les lignes directrices sont affichées dans les cinq langues de l'INTOSAI sur le site Web de

l'Organisation (www.intosai.org) ou sur le site Web de la CNC (www.rigsrevisionen.dk/dasc). La CNC invite tous les membres de l'INTOSAI à mettre en ligne leurs normes et lignes directrices dans la bibliographie des normes de contrôle, à laquelle ils peuvent également accéder par le truchement du site Web de la Commission. Enfin, l'élaboration de lignes directrices sur le contrôle comptable, en collaboration avec l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants (IFAC), se déroule comme prévu.

Afin de mettre en œuvre les dispositions du plan stratégique, la CNC travaillera étroitement avec les autres commissions de l'INTOSAI à l'établissement d'une Commission des normes professionnelles. De plus, la CNC poursuivra l'élaboration avec l'IAASB de lignes directrices sur le contrôle comptable, créera un groupe de travail sur le contrôle de régularité, étudiera le *Code de déontologie* et envisagera des modifications possibles à celui-ci (surtout pour prendre en compte les modifications récentes apportées au code de l'IFAC quant à la rotation du personnel et aux litiges entre le vérificateur et l'entité vérifiée), mettra à jour et améliorera constamment son site Web et sa bibliographie, et collaborera avec l'IDI sur les meilleurs moyens de promouvoir l'utilisation des normes de contrôle et des lignes directrices parmi les ISC membres.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence de la Commission : Bureau national de vérification de la Suède, 114 90 Stockholm, Suède; tél. : +46-8-5171 4000; télécopieur : ++46-8-5171 4111; courriel : int@riksrevisionen.se; site Web : www.rigsrevisionen.dk.asc.

Sous-commission pour l'indépendance des ISC

Afin de mettre en œuvre une recommandation formulée lors du XVII^e INCOSAI, on a créé une Sous-commission chargée d'étudier l'indépendance des ISC, qui relève de la Commission des normes de contrôle.

Présidée par le Canada, la Sous-commission a la même composition que le Groupe de travail antérieur. Celui-ci avait fait un sondage sur l'indépendance des ISC membres et il avait formulé des recommandations afin d'améliorer leur situation.

Depuis sa création, la Sous-commission a proposé des procédures d'application modèles pour les huit principes fondamentaux généralement reconnus chez les ISC comme étant les critères de base du contrôle du secteur public. Ces procédures ont été approuvées lors du XVIII^e INCOSAI. Dans la foulée de la crise suscitée par l'affaire Enron, la Sous-commission s'est également penchée sur l'indépendance des vérificateurs. Elle a conclu qu'elle devait comparer les orientations actuelles du *Code de déontologie et Normes de contrôle* de l'INTOSAI et les principes d'indépendance établis par l'IFAC et par d'autres associations professionnelles et organismes de réglementation. Lors de sa réunion d'octobre 2003, le Comité directeur de l'INTOSAI a approuvé les recommandations formulées au sujet de son *Code de déontologie*.

En avril 2004 à Vienne, lors du séminaire conjoint des Nations Unies et de l'INTOSAI, les procédures d'application et les résultats du deuxième sondage sur l'indépendance des ISC (mené en 2003) ont été présentés et ils ont fait l'objet de discussion. La question de l'indépendance des ISC a été étudiée sous différents angles. La présence de nombreux chefs d'ISC et la participation élevée aux discussions animées qui ont été soulevées tout au long du séminaire ont confirmé l'importance du sujet.

Selon son plan de travail pour 2004-2007 approuvé lors du XVIII^e INCOSAI, la Sous-commission devrait recenser les initiatives régionales liées à l'indépendance des ISC afin d'élaborer des études de cas à présenter au XIX^e INCOSAI. La Sous-commission favorisera également l'indépendance des ISC grâce à un éventail de différentes initiatives, étudiera l'élaboration de normes minimales axées sur l'indépendance des ISC et élaborera des normes de mise en œuvre progressive prenant en compte les différents systèmes de contrôle.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence de la Sous-commission : Bureau du vérificateur général, 240, rue Sparks, Ottawa K1A 0G6 (Ontario), Canada; tél. : ++ (613) 992-2512; télécopieur : ++ (613) 957-4023; courriel : frasers@oag-bvg.gc.ca.

Commission des normes de comptabilité et d'établissement de rapports

Le rôle premier de la Commission des normes de comptabilité et d'établissement de rapports a été de siéger à titre d'observatrice auprès du Public Sector Committee (PSC) de l'IFAC et de participer aux réunions visant à établir les normes. La Commission a présenté par écrit ses commentaires sur la plupart des neuf nouvelles normes comptables internationales pour le secteur public (IPFAS) publiées par le PSC depuis trois ans. Elle a également communiqué des commentaires sur les exposés-sondages des principales normes et sur d'autres documents qui avaient été diffusés à cette fin. Ainsi, la Commission a récemment formulé des commentaires sur la comptabilisation des coûts des politiques sociales et des revenus sans contrepartie, premiers sujets d'une série portant sur des questions propres au secteur public que le PSC compte étudier au cours de la prochaine année. Parmi celles-ci, mentionnons la comptabilisation de l'aide au développement reçue et l'établissement de rapports sur les résultats réels des budgets et les actifs du patrimoine.

La participation de la Commission aux activités du PSC de l'IFAC lui a permis de défendre d'autres questions d'intérêt pour l'ensemble de l'INTOSAI, entre autres, la traduction des normes publiées en anglais, la nécessité de lignes directrices sur la transition pour les ISC désireuses d'adopter la comptabilité d'exercice et d'élaborer un cadre conceptuel pour faciliter l'élaboration des normes.

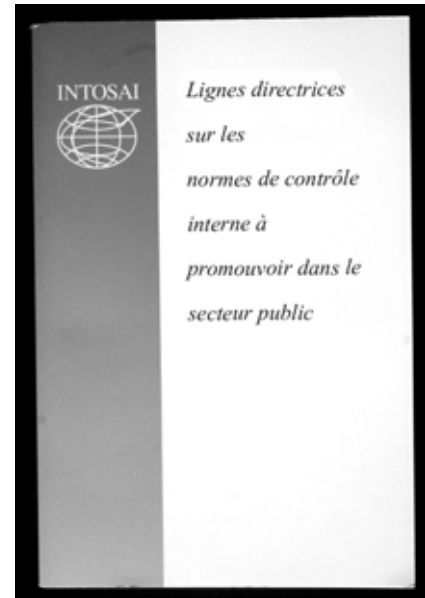
À mesure que les activités de normalisation de l'IFAC axées sur le secteur public se concentrent davantage sur les questions propres aux gouvernements, il est de plus en plus important de prendre en compte l'opinion d'un vaste éventail d'ISC membres. Selon le nouveau plan stratégique adopté récemment, la Commission devrait cesser ses activités indépendantes, mais l'INTOSAI continuera d'œuvrer dans le domaine des normes de comptabilité, entre autres :

- en continuant à participer aux activités de normalisation comptable du PSC de l'IFAC;
- en présentant des rapports périodiques sur les activités en cours et prévues du PSC aux membres de l'INTOSAI;
- en encourageant les membres de l'INTOSAI à soumettre leurs commentaires sur les exposés-sondages et d'autres documents directement au PSC;
- en favorisant l'échange d'informations et le transfert des connaissances entre les ISC.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence de la Commission : U. S. GAO, 441 G Street, NW, Room 7814, Washington. D.C. 20548, U.S.A.; tél. : ++ (202) 512-4707; télécopieur : ++(202) 512-4021; courriel : spel@gao.gov.

Commission des normes de contrôle interne

Au cours des trois dernières années, la Commission s'est attachée à mettre à jour les *Lignes directrices sur les normes de contrôle interne de 1992* en premier lieu, afin d'intégrer le cadre de contrôle interne du Comité des Sponsors de la Commission Treadway; en deuxième lieu, afin d'insister davantage sur l'aspect éthique des activités et d'accorder plus d'attention aux contrôles des technologies de l'information. Le document mis à jour, les *Lignes directrices sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public*, a été présenté et approuvé à Budapest. Il reflète les observations non seulement des membres de l'INTOSAI, mais aussi celles de l'Institute of Internal Auditors et de l'International Federation of Accountants. Beaucoup plus exhaustif que le document antérieur, il présente en annexe plusieurs exemples ainsi qu'un glossaire. La Commission insiste sur le fait qu'il doit être considéré comme un document évolutif qu'il faudra peaufiner.



La dernière publication de la Commission des normes de contrôle présente une version à jour des lignes directrices sur les normes de contrôle interne.

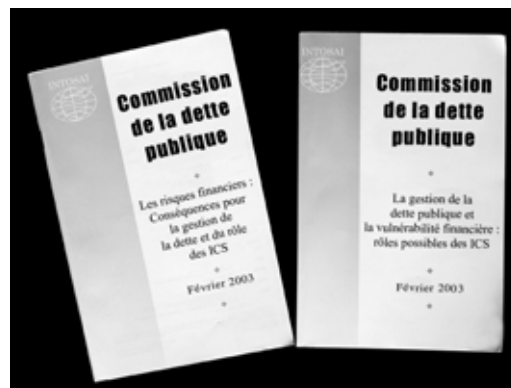
Dans son plan d'action, la Commission prévoit élaborer une stratégie de promotion et de mise en application des nouvelles lignes directrices au sein de l'INTOSAI, déterminer si le document sur le contrôle interne doit être mis à jour pour s'harmoniser avec les lignes directrices révisées, examiner dans quelle mesure il faudrait concevoir des outils visant à mettre en œuvre les lignes directrices et décider s'il faut poursuivre le travail d'élaboration, particulièrement en rapport avec le rôle de l'éthique dans le contrôle interne, les tâches et responsabilités du vérificateur interne et ses relations avec le vérificateur externe.

Lors de la deuxième Conférence internationale sur les normes de contrôle interne, tenue en mai 2000 à Budapest, les participants ont formulé des recommandations au sujet des activités de la Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI, dont la plupart portaient sur la notion de gouvernance des institutions. Les systèmes de contrôle efficaces étant la pierre angulaire d'une bonne gouvernance, cette question devrait être soumise à l'examen de la Commission des normes de contrôle interne, particulièrement en rapport avec le contrôle interne, les commissions de contrôle et les prises de position sur le contrôle interne. Au cours des prochaines années, la Commission compte examiner la façon dont certaines de ces questions peuvent être mises de l'avant, ce qui mènera peut-être à l'élaboration d'autres lignes directrices.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence de la Commission : Cour des comptes de la Belgique, rue de la Régence, 2B-1000 Bruxelles, Belgique; téléphone : ++32 (2) 551 81 11; télécopieur : ++32 (2) 551 86 22; courriel : InternalControl@ccrek.be.

Commission de la dette publique

Deux autres membres, les ISC du Brésil et de la Bulgarie, se sont joints à la Commission depuis le dernier INCOSAI. Celle-ci a continué à encourager la recherche, l'élaboration et la diffusion de documents spécialisés sur le contrôle de la dette publique chez les membres de l'INTOSAI en publiant : *Les risques financiers : Conséquences pour la gestion de la dette et du rôle des ISC* et *La gestion de la dette publique et la vulnérabilité financière : rôles possibles des ISC*. Ces documents ont été présentés au Congrès et sont affichés sur le site Web dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI. Pour l'heure, la Commission travaille à l'élaboration d'autres documents spécialisés sur des sujets tels que le contrôle de la gestion de la dette publique et son mandat, une analyse comparative de la réglementation en matière de dette publique, une étude de la dette publique éventuelle et des lignes directrices sur les sondages de corroboration. Ces documents seront présentés à la réunion annuelle de 2005 de la Commission, qui aura lieu à Sofia, en Bulgarie.



La Commission de la dette publique continue de publier un vaste éventail de lignes directrices pour les ISC.

En outre, la Commission a activement prôné le perfectionnement du personnel des ISC sur le plan professionnel et technique dans le domaine du contrôle de la dette publique. En 2002, elle a lancé un programme de formation spécialisé de concert avec l'OLACEFS et l'IDI. Dans les régions, la première prestation des cours a eu lieu en Colombie en 2003, et la deuxième, en République dominicaine en 2004. Pour l'instant, la Commission évalue la faisabilité d'étendre, sur demande, le programme de formation à d'autres régions de l'INTOSAI.

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec la présidence de la Commission : Auditoría Superior de la Federación, Av. Coyoacán 1501, Col. Del Valle, CP03100, México, D.F.; tél. : ++52 (555) 534 47 92; télécopieur : ++52 (555) 534 18 91; courriel : jmanjarrez@asf.gob.mx; site Web : www.intosaiadc.org.mx.

Commission pour le contrôle informatique

Depuis le dernier INCOSAI, la Commission a vu le nombre de ses membres progresser jusqu'à 31. Elle sert toujours de tribune d'échange sur des questions liées aux TI grâce à un répertoire électronique, à la publication de la revue *intoITJournal*, à la diffusion d'une vaste gamme de renseignements en matière de TI sur son site Web et à la présentation de séminaires triennaux sur le contrôle de gestion.

Outre l'échange d'information, la Commission a favorisé le perfectionnement des connaissances et des compétences dans le cadre de diverses initiatives. Elle a conçu des cours de contrôle informatique qui sont affichés sur son site Web. De plus, des modules de formation avancés sur les méthodes d'estimation des coûts et de gestion des investissements en matière de TI pour les contrôles, conçus par le U.S. Government



M. Kaul, représentant de l'ISC de l'Inde, accueille des délégués à la clôture de la réunion de la Commission pour le contrôle informatique.

des TI dans le secteur public (rapports publiés par des membres de l'INTOSAI et par d'autres contrôleurs du secteur public) et des conseils sur les TI (publications d'autres organisations du secteur public, d'autres organisations, et d'organismes professionnels et universitaires). Le site Web de la Commission donne une brève description des ressources avec des hyperliens vers les documents sources sur Internet.

Les projets de recherche sur les techniques de contrôle assistées par ordinateur (TCAO) pour les contrôles ne portant pas sur les comptes et la pertinence des lois s'appliquant à l'espace virtuel sont terminés. La recherche est maintenant axée sur les mesures prises pour contrer la fraude dans les environnements électroniques, les systèmes nationaux transversaux et le contrôle du cybergouvernement.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence de la Commission : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde, 10, Bahadurshah Zafar Marg, New Dehli – 110 002, Inde; tél. : ++91-11-2323 1613; télécopieur : ++91-11-2323 6818; courriel : pdrir@cag.dehli.nic.in; site Web : www.intosaiitaudit.org.

Groupe de travail pour la privatisation

Le Groupe de travail pour la privatisation, qui a célébré son dixième anniversaire en 2004, compte maintenant 40 ISC membres. Afin de tenir compte de l'évolution du contexte au cours de sa première décennie d'existence, le Groupe de travail a étendu son programme au contrôle de la réglementation économique et des partenariats publics/privés.

La dernière publication du Groupe de travail : *Directives sur les Meilleures Pratiques pour l'Audit du risque dans les Partenariats Publics-Privés (PPP)* ainsi que son futur programme de travail ont été adoptés au Congrès. Avant sa prochaine réunion



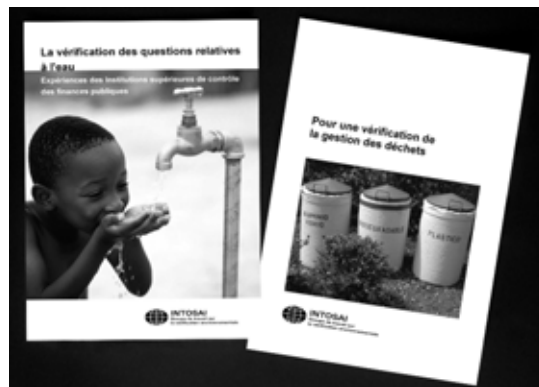
Pour souligner son dixième anniversaire, le Groupe de travail pour la privatisation a fait paraître une publication spéciale retraçant dix années de réussites, de même qu'une autre excellente publication.

annuelle qui se tiendra au Brésil en septembre 2005, le Groupe de travail exercera les nouvelles attributions qui lui ont été confiées au XVIII^e INCOSAI. Le programme prévoit, entre autres :

- une collaboration plus poussée avec l'IDI afin de concevoir, à l'intention des ISC, des formations sur la privatisation, la réglementation économique et les partenariats publics/privés. Le Groupe de travail continuera de fournir à l'IDI, au besoin, des documents didactiques spécialisés et l'aide d'experts en la matière afin de l'appuyer dans la prestation des cours;
- une refonte du site Web du Groupe de travail afin d'en améliorer le contenu et la convivialité;
- l'élaboration d'une série d'études de cas sur la privatisation, la réglementation économique et les partenariats publics/privés renfermant des orientations concrètes sur les principales questions techniques et tenant compte des différences entre les ISC. Les questions seront illustrées par des exemples tirés de l'expérience des ISC dans leurs pays respectifs.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence du Groupe de travail : National Audit Office, 157-197 Buckingham Palace Road, Victoria, Londres, SW1W 9SP, Royaume-Uni; tél. : ++44 207 798 7390; télécopieur : ++44 207 798 7070; courriel : enquiries@nao.gsi.gov.uk, à l'attention de M. Jeremy Colman; site Web : <http://www.nao.org.uk/intosai/wgap/home.htm>.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale



Le Groupe de travail sur la vérification environnementale a continué à publier, à l'intention des ISC, des lignes directrices sur la gestion de l'eau.

produits permanents et formule des recommandations à l'assemblée du Groupe. Lors du Congrès, deux documents ont été soumis et adoptés à titre de lignes directrices de l'INTOSAI : *Vérification environnementale et vérification de la régularité* et *Développement durable : rôle des institutions supérieures de contrôle*. Deux autres documents sur la vérification des questions relatives à l'eau et au contrôle de la gestion des déchets ont été approuvés et sont affichés sur le site Web du GTVE.

Depuis trois ans, le nombre d'ISC membres du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) a augmenté, s'établissant maintenant à plus de 50. Plus de 120 ISC ont participé à la réunion de 2004 au Brésil, qui a comporté un séminaire de deux jours sur la biodiversité, le contrôle de la régularité, les contrôles conjoints et les nouveaux défis. Toutes les régions de l'INTOSAI, à l'exception de la CAROSAI, ont maintenant des groupes de travail. Le Canada est le pays hôte du Secrétariat du GTVE, et un comité directeur formé en 2002 gère ses activités et

Avec l'IDI, le GTVE a conçu et réalisé deux projets pilotes de formation en contrôle environnemental à l'intention des ISC, d'une durée de deux semaines. Les contrôles en parallèle, conjoints et coordonnés demeurent une priorité, particulièrement les contrôles des accords internationaux en matière d'environnement et des écosystèmes par les ISC de l'Europe. Le GTVE étudie la possibilité d'établir une collaboration avec d'autres organisations, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le GTVE a participé au Sommet mondial sur le développement durable en Afrique du Sud, qui s'est tenu en 2002.

Les résultats d'un sondage mené auprès de tous les membres de l'INTOSAI en 2003 ont servi à préparer le plan de travail du GTVE pour 2005-2007, qui a été approuvé au Congrès. Au nombre des produits et services prévus pour cette période, on propose, comme nouveau thème central, de mettre l'accent sur la biodiversité, de préparer un rapport rétrospectif sommaire sur un vaste éventail de sujets environnementaux, de miser sur les leçons apprises et de faire part d'expériences liées à l'exécution de contrôles conjoints et aux rapports connexes, d'encourager l'échange des cours et d'informations, et d'établir des relations avec des organismes internationaux externes.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence du Groupe de travail : Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0G6, Canada; tél. : ++ (613) 957-3708; télécopieur : ++ (613) 957-4023; courriel : environmental.auditing@oag-bvg.gc.ca; site Web : www.environmental-auditing.org.

Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales



Le Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales a publié divers guides et pratiques exemplaires.

On a confié à ce groupe de travail spécial, institué lors du XVII^e INCOSAI, le mandat provisoire d'élaborer et de proposer d'autres orientations sur les contrôles d'institutions internationales par les ISC. Le vérificateur général de la Norvège en assumait la

présidence et 12 ISC membres en faisaient partie. S'étant acquitté de son mandat, le Groupe a été dissous lors du Congrès. Les quatre documents qu'il a produits sont affichés sur le site Web dans les cinq langues de l'INTOSAI.

Le document du Groupe de travail, *Principes régissant la mise en place des meilleurs mécanismes de contrôle des institutions internationales*, a été publié en un seul volume renfermant toutes les versions, dans chacune des langues. Le manuel, en plus d'être un outil pour les ISC, peut être envoyé aux institutions internationales, aux gouvernements ainsi qu'à leurs représentants auprès de ces institutions.

Dans un autre document, le Groupe de travail propose des exemples de règles et de règlements pertinents qui devraient régir le contrôle des institutions internationales. Le Groupe de travail a aussi préparé un document d'orientation sur la mise en œuvre des principes sur lesquels les ISC pouvaient s'appuyer pour promouvoir les pratiques exemplaires et se préparer à devenir les vérificateurs externes d'institutions internationales. Enfin, le Groupe de travail a publié un document contenant une liste d'institutions internationales. Ce document découle de l'étude qu'il a faite des mécanismes de contrôle en place dans les institutions internationales.

Le vérificateur général de la Norvège, en sa qualité de Président du Groupe de travail, a proposé qu'un nouveau groupe soit constitué pour une période définie afin d'aider les ISC à mettre ces principes en œuvre.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence du Groupe de travail : Bureau du vérificateur général de la Norvège, Pilestredet 42, Postboks 8130 Dep, 0032 Oslo, Norvège; tél. ++47 22 24 10 00; télécopieur : + 47 22 24 10 01; courriel : riksrevisjonen@riksrevisjonen.no; site Web : www.riksrevisjonen.no.

Groupe de travail sur l'évaluation de programmes



M^{me} Lamarque, de France, accueille un délégué à la réunion du Groupe de travail sur l'évaluation de programmes.

Lors du Congrès de Budapest, le Groupe de travail, présidé par la Cour des comptes de France, a présenté un rapport préliminaire sur l'évaluation de programmes pour les ISC; une primeur au Congrès de Budapest. Ce document résume les notions de base de l'évaluation de programmes et cite des exemples puisés chez les ISC et les associations professionnelles et les groupes d'évaluation de programmes de par le monde. Il présente les liens entre le contrôle de gestion et l'évaluation de programmes, donne une définition de l'évaluation de

programmes et de termes techniques connexes, traite des défis que posent la planification et la conception des évaluations, des méthodes d'évaluation de programmes et de nouvelles façons d'aborder ce domaine. Le document sera soumis à l'approbation des membres au prochain INCOSAI. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence du Groupe de travail : Cour des Comptes, 13, rue Cambon, F-75100 Paris, France; tél. : ++33 (1) 42 98 95 00; télécopieur : ++33 (1) 42 60 01 59; courriel : presidence@cocomptes.fr; site Web : <http://www.intosai.ccomptes.fr>.

Groupe de travail pour la lutte contre le blanchiment d'argent

Le Groupe de travail, composé de représentants de 10 ISC et présidé par l'ISC du Pérou, a été constitué en 2002. Son but est de promouvoir la coopération internationale entre les ISC ainsi qu'avec d'autres organisations internationales dans la lutte contre le blanchiment d'argent; de recenser et d'échanger des politiques et des stratégies de lutte dans les limites des compétences et des pouvoirs des ISC; et de concevoir et de promouvoir pour les ISC des politiques, des stratégies et des mesures dans le cadre légal de la lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle nationale et internationale. Le Groupe de travail a commencé par cerner des moyens de collaborer avec des organisations multilatérales pour lutter contre le blanchiment d'argent. Il compte créer un site Web pour faire connaître les pratiques et les méthodes de blanchiment d'argent. Il prévoit aussi explorer les possibilités de formation sur le contrôle dans ce domaine. Depuis sa fondation, le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises et sa prochaine rencontre devrait avoir lieu en février 2005.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence du Groupe de travail : Contraloría General de la República, Jr. Camilo Carrillo 114 Lima 11, Jesús María, Pérou; tél. : ++ 51 (1) 330 30 00; télécopieur : ++51 (1) 330 32 80; courriel : contraloria@contraloria.gob.pe.



Rapports des sept Groupes de travail régionaux de l'INTOSAI

Les rapports des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI constituent un volet enrichissant de l'échange d'informations qui a lieu à chaque congrès. Le gros du travail de l'INTOSAI se fait au niveau régional en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique Sud.

Les rapports régionaux présentés à Budapest ont mis en lumière les nombreuses réalisations importantes des groupes dans des domaines tels que la formation, la recherche et le développement, l'échange d'informations et la collaboration bilatérale et interrégionale. De plus, les résumés des congrès de chaque groupe régional ont été présentés, de même que les plans d'activités à venir.

Afin de promouvoir une telle collaboration et l'échange de connaissances entre les régions, *la Revue* donne les adresses des groupes de travail régionaux, la façon de communiquer avec eux et leurs langues de travail.

AFROSAI (Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

Langues : arabe, anglais et français

Secrétariat général

B.P. 288

Lome, Togo

Tél. : ++228 221 04 23; télécopieur : ++228 221 73 46

Courriel : afrosai@ids.tg

ARABOSAI (Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

Langues : arabe, français

Secrétariat général

Cour des Comptes

25, Avenue de la Liberté, B.P. 1002

1004 Tunis, Tunisie

Tél. : ++216 (71) 83 10 33; télécopieur : ++216 (71) 76 78 68

Courriel : arabosai@gnet.tn ; site Web : <http://www.arabosai.org>

ASOSAI (Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

Langue : anglais

Secrétariat général

Office of the Comptroller and Auditor General

10 Bahadur Shah Zafar Marg

New Delhi 110 002, Inde

Tél. : ++91 (11) 2323-5797; télécopieur : ++91 (11) 2323-5446

Courriel : asosai@cag.dehli.nic.in; site Web : <http://www.asosai.org>

CAROSAI (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes)

Langue : anglais

Secrétariat général

Auditor General's Department

P.O. Box 340, Port of Spain

Trinité-et-Tobago

Tél. : ++1 (868) 627 96 75, 627 97 00, poste 3073, 625-4255 (DL); télécopieur :

++1 (868) 627-0152

Courriel : csai@opus.co.tt, audgen@opus.co.tt; site Web : <http://>

www.oagbermuda.gov.bm, <http://auditorgeneral.gov.tt>

EUROSAI (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe)

Langues : allemand, anglais, espagnol, français, russe

Secrétariat général

Tribunal de Cuentas

Fuencarral, 81

E-28004 Madrid, Espagne

Tél. : ++34 (91) 447 87 66; télécopieur : ++34 (91) 446 76 00

Courriel : eurosai@tcu.es; site Web : <http://www.eurosai.org>

OLACEFS (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes)

Langue : espagnol

Secrétariat général

Controloría General

Av. Balboa y Av. Frederico Boyt

Apartado 5213

Zona 5, Ciudad de Panama, Panama

Tél. : ++507 264 00 59; télécopieur : ++507 263 93 22

Courriel : alvinw@contraloria.gob.pa, centrodeinformacion@contraloria.gob.pa

SPASAI (Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique du Sud)

Langue : anglais

Office of the Controller and Auditor General

Head Office, Level 7

48 Mulgrave Street, P.O. Box 3928

Wellington 1, Nouvelle-Zélande

Tél. : ++64 (4) 917 15 00; télécopieur : ++64 (4) 917 15 49

Courriel : oag@oag.govt.nz, Information@oag.govt.nz; site Web : <http://>

www.oag.govt.nz/HomePageFolders/SPASAI/SPASAIHome.htm.

Autres rapports du Congrès

Initiative de développement de l'INTOSAI

M. Bjarne Mork-Eidem, Contrôleur général de la Norvège et Président de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a présenté un compte rendu des plans futurs de l'IDI et de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2001-2006 de l'IDI.

L'IDI respecte ses engagements selon l'échéancier prévu et collabore avec tous les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI depuis le début de la mise en oeuvre de son plan stratégique, en 2001. Grâce à ses actions, à ses engagements et au soutien qu'elle apporte aux régions, tous les groupes de travail régionaux disposent maintenant d'au moins un bassin de spécialistes de la formation et d'une solide infrastructure de formation.



Les responsables de l'IDI et de la *Revue* discutent de questions d'intérêt mutuel.

La coopération avec les commissions permanentes et les groupes de travail de l'INTOSAI a contribué de façon significative à la préparation d'un nombre substantiel de nouveaux cours de formation très bien documentés. Deux programmes particulièrement dignes de mention — sur le contrôle environnemental et le contrôle de la dette publique — ont fait appel à des méthodes et des techniques novatrices. Le programme de contrôle environnemental comprend un atelier d'introduction de deux semaines donné par des spécialistes de la formation de

quatre régions anglophones : AFROSAI-E, ASOSAI, EUROSAI et SPASAI. Cet atelier a été donné dans les régions de l'ASOSAI et de l'AFROSAI-E. Le programme sur la dette publique, a donné lieu à la création d'un réseau de « champions » de la dette publique au sein de l'OLACEFS et à la conception d'un atelier de deux semaines. Suite à ce premier atelier offert à titre expérimental, les champions sélectionnés ont pris part à un contrôle pilote et mis à contribution leurs expériences pour parfaire les études de cas avant la tenue d'un autre atelier.

D'ici la fin de 2006, l'IDI prévoit élargir le groupe de spécialistes de la formation dans les régions de l'OLACEFS et du CREFIAF (Afrique francophone) et commencer à explorer la formation en ligne. L'IDI évaluera aussi le potentiel d'une large gamme de méthodes d'établissement de la capacité. L'IDI continuera de s'adresser à la communauté internationale des donateurs pour obtenir le financement des activités de ses programmes, tandis que les dépenses courantes du Secrétariat de l'IDI en Norvège seront assumées par le gouvernement norvégien. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec l'IDI. Tél. : ++47 22 24 13 49; courriel : idi@idi.no; site Web : www.idi.no

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Le rapport annuel de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* a été présenté par M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis et Président du Conseil de rédaction. M. Walker a tenu à préciser que la *Revue* est déterminée à harmoniser ses activités avec le plan stratégique de l'INTOSAI. À ce sujet, il a invité les

membres à faire des suggestions sur la façon dont elle peut le mieux appuyer les quatre objectifs stratégiques du plan. Il a aussi rappelé que la *Revue* s'est engagée à effectuer un examen permanent d'un éventail de questions afin de rationaliser ses activités et ses finances, de manière à disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses importantes responsabilités et utiliser les ressources affectées par l'INTOSAI à la *Revue* de manière à en maximiser les avantages pour toutes les ISC membres. M. Walker a aussi mentionné que la *Revue* a collaboré avec le Secrétariat général et la Cour des comptes de Hongrie à la préparation de la publication spéciale commémorant le 50^e anniversaire de l'INTOSAI, qui a été présentée et distribuée au Congrès. Pour obtenir plus d'information au sujet du rapport de la *Revue*, prière de communiquer avec la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, 441 G Street, N. W., Room 7814, Washington, D. C. 20548, É.-U. Courriel : spel@gao.gov; téléc. : ++(202) 512-4021; téléphone : ++(202) 512-4707. La *Revue* se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à l'adresse : www.intosai.org ou www.intosaijournal.org

Affaires générales de l'INTOSAI

Les congrès de l'INTOSAI permettent aux membres de discuter de questions ayant trait aux affaires courantes de l'organisation et de prendre des décisions sur celles-ci. Le rapport annuel du Secrétaire général (qu'on peut obtenir en envoyant un courriel à l'adresse suivante : intosai@rechnungshof.gv.at) traitent d'un bon nombre de questions liées aux affaires générales, dont la présentation du budget triennal. Le budget a été approuvé tel qu'il a été présenté par le Secrétaire général, étant entendu que le Comité directeur pourrait le modifier pour qu'il corresponde au nouveau plan stratégique. Le rapport du Secrétaire général fournissait aussi des précisions sur le séminaire Nations Unies (ONU)/INTOSAI et les nombreuses autres fonctions de programmation et de liaison gérées par le Secrétariat. Au chapitre des affaires nouvelles, les membres du Congrès ont voté et désigné 1) la Suisse et le Paraguay, vérificateurs de l'INTOSAI pour les trois prochaines années; 2) l'Arabie saoudite, les îles Cook, le Nicaragua, Saint-Kitts-et-Nevis et le Venezuela, membres du Comité directeur.



Dirigeants des ISC de l'Autriche, de la Hongrie et de l'Arabie saoudite à la première séance plénière au cours de laquelle ont été traitées la plupart des affaires générales.

Le Congrès se termine par des remerciements à la Hongrie et des vœux de succès au Mexique

Lors de la clôture du XVIII^e INCOSAI, le 16 octobre, les délégués ont exprimé à l'unanimité leur gratitude à M. Kovacs et à son personnel, qui ont travaillé sans relâche pour assurer le succès du Congrès. Ils ont accompli un travail remarquable de planification et de gestion pour chacun des aspects du Congrès — ils ont réservé un

accueil chaleureux et courtois aux délégués dès leur arrivée à Budapest — et contribué énormément à faire du Congrès de Budapest un événement marquant de l'histoire de l'INTOSAI.

L'attention se tourne maintenant vers le Mexique, où les préparatifs du prochain Congrès triennal de l'INTOSAI qui se tiendra en 2007 sont déjà en cours. L'invitation officielle lancée par M. Arturo González de Aragón, Vérificateur général du Mexique, a été acceptée par acclamation à la séance plénière de clôture. Les autres décisions concernant le Congrès de 2007, comme le choix des thèmes et des porte-parole de thème, seront prises à l'occasion de la réunion annuelle du Comité directeur qui se tiendra en octobre 2005. En 2006, l'ISC du Mexique sera l'hôte de la réunion annuelle du Comité à Mexico.



Une visite dans la région de la courbe du Danube était l'un des points culminants du programme historique préparé par la Cour des comptes de Hongrie. Les visiteurs ont contemplé la beauté naturelle du Danube, des châteaux et des villes près de Budapest.



Le spectacle de danse folklorique présenté à l'occasion du dîner de clôture témoignait de la riche culture de la Hongrie.



« Du bon travail! » L'expression qui se lit sur le visage de M. Kovacs à la fin du Congrès résume le sentiment de satisfaction et d'accomplissement qu'éprouvaient tous les délégués.



Le personnel du Bureau de contrôle d'État a travaillé inlassablement et efficacement dans l'ombre pour assurer la réussite du Congrès.

XIV^e Assemblée générale de l'OLACEFS tenue à Buenos Aires, en Argentine

Monika González-Koss, Secrétariat général de l'INTOSAI, Vienne



Les chefs des délégations à la XIV^e Assemblée de l'OLACEFS à Buenos Aires, Argentine, en novembre 2004.

Les délégués des ISC d'Amérique latine se sont réunis à Buenos Aires, en Argentine, du 15 au 19 novembre 2004, pour assister à la XIV^e Assemblée générale de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Antilles (OLACEFS). L'ISC de l'Argentine (Bureau national de la vérification) était le pays organisateur de l'Assemblée. Les pays membres de l'OLACEFS suivants étaient représentés : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. Des membres associés (surtout les bureaux de contrôle régionaux de l'Argentine, du Brésil et de la Colombie) étaient aussi présents. Se sont joints aux délégués de ces pays des observateurs du Secrétariat général de l'INTOSAI, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, de la Banque mondiale, de l'Organisation des États américains, de la Cour des comptes européenne et des ISC de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée à l'hôtel Sheraton Libertador. Dans son discours d'ouverture, M. Clodosbaldo Russián Uzcatogui, Contrôleur général du Venezuela et Président de l'OLACEFS, a remercié l'ISC de l'Argentine pour l'excellente organisation de l'événement et il a cordialement souhaité la bienvenue à tous les participants. M. Josef Moser, Secrétaire général de l'INTOSAI, s'est dit très

heureux d'assister à la première réunion avec l'un des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. Il a insisté sur la valeur du soutien fourni par les membres de l'OLACEFS à l'INTOSAI et exprimé l'espoir que ce soutien sera maintenu, et plus particulièrement en raison des défis que comporte le plan stratégique de l'INTOSAI approuvé au XVIII^e INCOSAI, à Budapest. M. Sergey Stepashin, Président de la Cour des comptes de Russie et Président de l'EUROSAI, a souligné l'excellente coopération entre les ISC d'Europe et d'Amérique latine, en ce qui concerne surtout la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent à l'échelle internationale.

M. Leandro Despouy, dirigeant de l'ISC de l'Argentine, hôte de l'Assemblée, a fait valoir que la tenue de l'Assemblée de l'OLACEFS en Argentine véhicule un message important de relance dans ce pays éprouvé par une grave crise économique. Il a aussi parlé de l'importance des travaux de contrôle et de détection des irrégularités de l'ISC en tant que principale entité publique de l'Argentine. Le dernier conférencier était le Vice-président de la République argentine, l'honorable Daniel O. Scioli.

Exposés des thèmes techniques

La XIV^e Assemblée générale de l'OLACEFS s'articulait autour de trois thèmes techniques. Les séances plénières commençaient par la présentation de chaque thème, qui était suivie des débats des délégués sur les questions professionnelles et techniques soulevées dans les communications principales et d'autres exposés. Des conclusions et des recommandations ont été préparées et approuvées pour chaque thème.

Thème I : Participation des citoyens au contrôle des fonds publics — les expériences des ISC

L'ISC du Venezuela agissait comme coordonnateur, l'ISC de l'Uruguay comme modérateur et l'ISC de l'Argentine comme rapporteur de ce thème. L'ISC du Venezuela a préparé la communication principale et les ISC de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Espagne et du Pérou ont préparé des communications. Les membres de l'OLACEFS ont participé activement aux débats sur ce thème. Voici quelques-unes de leurs conclusions et recommandations :

- L'OLACEFS a un besoin grandissant de citoyens qui s'intéressent de près au contrôle des projets et des programmes publics. Cette participation est indispensable si l'on veut assainir la gestion des fonds publics.
- Les citoyens devraient participer au règlement de ces questions d'intérêt national qui sont susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie.
- Les médias constituent le meilleur moyen d'encourager les citoyens à participer au contrôle. Leur participation ne devrait toutefois jamais remplacer le travail d'une ISC indépendante et professionnelle.

Thème II : Contrôles des services municipaux et autres services locaux

L'ISC du Chili, coordonnateur de ce thème, a indiqué que les ISC devaient accorder plus d'attention à ce secteur du contrôle. Les ISC de la République dominicaine

(modérateur) et de l'Argentine (rapporteur) et de nombreuses autres ISC ont participé à d'autres analyses et discussions. Voici quelques-unes de leurs recommandations et conclusions :

- Dans les limites de leurs cadres juridiques, les ISC devraient s'efforcer de contribuer à l'amélioration de la gestion des administrations locales.
- Les ISC devraient définir clairement les services municipaux et autres services à contrôler, en tenant compte de leurs caractéristiques spéciales sur les plans économique, social et culturel.
- À mesure que les administrations locales jouent un plus grand rôle dans différentes régions et qu'elles assument de nouvelles responsabilités et fonctions, leurs budgets doivent être augmentés et contrôlés adéquatement par les ISC.
- La coordination avec les unités de contrôle internes devrait être intensifiée et améliorée.
- Les ISC devraient concevoir un système électronique unifié de contrôle de la gestion et de la performance des services municipaux et des autres services locaux.

Thème III : Reddition de comptes

L'ISC du Panama, coordonnateur du thème, a préparé la communication principale. L'ISC du Nicaragua était le modérateur et l'ISC de l'Argentine, le rapporteur. Les conclusions et les recommandations pour ce thème sont notamment les suivantes :

- La nécessité de trouver une définition unique de la reddition de comptes et de ses différents aspects pour tous les pays membres a suscité un large consensus.
- Les ISC acceptent de prendre en compte la définition de la Banque mondiale selon laquelle la reddition de comptes signifie que les fonctionnaires ont l'obligation non seulement de fournir des renseignements sur leurs activités, mais aussi de les justifier.
- La reddition de comptes comprend également une analyse de la performance.

Autres questions

Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)

Les représentants de l'IDI, de l'Organisation des États américains (OEA) et du Comité régional de formation de l'OLACEFS (ISC du Venezuela) ont présenté un premier projet expérimental de formation en ligne à l'INTOSAI, dans le groupe de l'Amérique latine et des Antilles. Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre l'OLACEFS, l'OEA et l'IDI. Lorsqu'il aura été entièrement mis en oeuvre, le projet permettra de former un nombre illimité de contrôleurs à un coût extrêmement bas.

Troisième colloque EUROSAI-OLACEFS

Le représentant du National Audit Office du Royaume-Uni a présenté les conclusions du troisième colloque conjoint EUROSAI-OLACEFS, tenu à Londres en mai 2004.

Le premier thème du colloque, les expériences des ISC relativement au gouvernement électronique, examinait les possibilités intéressantes d'accroissement de la qualité des services publics et de réduction des coûts qu'offre ce mode de fonctionnement, mais qui comporte aussi de nouveaux risques et défis pour les ISC.

Les débats sur le deuxième thème, la formation et les outils de travail mis à la disposition des contrôleurs d'État afin qu'ils s'acquittent de leurs fonctions étaient centrés sur les difficultés auxquelles les ISC font face pour former les contrôleurs d'État afin qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour exécuter leur travail. Les discussions ont aussi porté sur le recrutement et la formation des nouveaux personnels de même que sur la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités de perfectionnement.

Résolution de l'OLACEFS sur le contrôle de la dette publique

La « Résolution de l'OLACEFS sur le contrôle de la dette publique » a été approuvée à la réunion du Comité directeur de l'OLACEFS, qui a eu lieu à Buenos Aires le 15 novembre 2004. La résolution décrit les caractéristiques les plus importantes de ce problème majeur pour tous les membres de l'OLACEFS. Pour obtenir plus d'information sur ce document, prière de communiquer avec M^{me} Sonia Pascual du Bureau national de la vérification de l'Argentine à l'adresse suivante : pascual@agn.gov.ar

Prix de l'OLACEFS

Le concours de l'OLACEFS de 2004 avait pour thème le contrôle de la dette publique. Le prix de l'OLACEFS pour ce thème a été remis à M. Laerzio Mendex Vieira de la Cour des comptes du Brésil.

Traité de coopération

Les ISC de Cuba et du Chili ont signé un traité de coopération mutuelle pour leurs activités liées aux nouvelles technologies et à la formation.

Affaires générales

Au cours de la séance plénière sur les affaires générales de l'Assemblée générale, le Comité régional de formation de l'OLACEFS a fait rapport sur ses multiples projets de formation, en particulier la conclusion du plan régional de formation à long terme et l'Atelier sur l'orientation et l'évaluation des compétences des participants.

L'ISC du Chili assumera la présidence au cours des deux prochaines années; M. Gustavo Eduardo Sciolla Avendano agira comme nouveau Président de l'OLACEFS.

Le Tribunal des comptes de St. Catarina, bureau régional de la Cour des comptes du Brésil, est devenu membre associé de l'OLACEFS. Le nouveau Comité directeur de l'OLACEFS est composé des ISC de l'Argentine, du Chili, d'El Salvador, du Honduras, du Panama et du Paraguay. Les ISC de la Colombie et de Cuba ont été nommées contrôleurs de l'OLACEFS.

L'Assemblée générale de l'OLACEFS aura lieu au Salvador en juin 2005 et en Équateur en 2006.

Autres activités

Tout au long de la conférence, le Bureau national de la vérification de l'Argentine s'est montré très hospitalier et chaleureux. Les délégués et les invités spéciaux ont assisté à un concert exceptionnel de musique classique de l'Orchestre philharmonique de Buenos Aires au Teatro Colon et à un fabuleux spectacle de tango. Le dernier jour de l'Assemblée, les délégués et les invités ont participé à une merveilleuse excursion à la campagne au cours de laquelle ils ont goûté à quelques riches spécialités du pays.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le Secrétariat général de l'OLACEFS, Contraloría General, Av. Balboa y Av. Federico Boyt, Apartado 5213, Zona 5, Ciudad de Panama, Panamá. Tél. : ++507 264 00 59, 264 93 01; téléc. : ++507 263-93-22; courriel : centrodeinformacion@contraloria.gob.pa; site Web : www.contraloria.gob.pa



Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>

Élargir le bassin de spécialistes de la formation régionale au sein de l'OLACEFS et du CREFIAF

Afin d'encourager la participation des candidats des ISC à qui la formation serait le plus utile, des ateliers sur l'orientation et l'évaluation des compétences des participants ont été donnés dans les régions de l'OLACEFS (Pérou, septembre 2004) et du CREFIAF, de l'Afrique francophone (Gabon, novembre 2004). Les deux régions ont établi qu'il faut augmenter le nombre de spécialistes de la formation à qui on pourrait faire appel pour les activités de formation régionales. En 2005, les participants sélectionnés prendront part à des ateliers financés par l'IDI, d'une durée de sept semaines, sur la conception de cours et de techniques d'enseignement.

Contrôle environnemental dans les régions de l'OLACEFS

L'OLACEFS a donné son premier atelier sur le contrôle environnemental en Colombie, en novembre 2004. L'atelier, d'une durée de deux semaines, reposait sur le matériel pédagogique mis à jour du programme élaboré conjointement par l'IDI et le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, de 2002 à 2004. On prévoit offrir un deuxième atelier au cours de la première moitié de 2005.

Enquête auprès des ISC des pays en développement

De juillet à octobre 2004, l'IDI a mené une enquête auprès des ISC des pays en développement en vue de mieux comprendre leurs besoins en matière de formation et d'établissement de capacités dans quatre secteurs : le contrôle environnemental; le contrôle de la dette publique; le contrôle des technologies de l'information; le contrôle de la privatisation, de la réglementation économique et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Les résultats de l'enquête seront communiqués aux commissions permanentes et aux groupes de travail de l'INTOSAI. Des programmes conjoints pourront être conçus pour répondre aux besoins au cours des deux prochaines années.

Participation aux réunions des comités régionaux de formation

L'IDI a délégué des représentants aux réunions des comités régionaux de formation de l'ASOSAI, de l'EUROSAI et de l'OLACEFS. L'IDI contribuera à l'élaboration de plans de formation et d'établissement d'une capacité dans ces trois régions au cours des prochains mois.

Communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter des questions exposées dans la présente rubrique des Nouvelles de l'IDI, veuillez composer le ++47 22 24 13 49 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : idi@idi.no

Evénements de l'INTOSAI en 2005

Janvier 2005

- 17 Réunion de la Commission financière et administrative
Vienne, Autriche
- 30-2 fév. Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth
Wellington, Nouvelle-Zélande
- 31-18 mars Atelier sur la conception de cours et de techniques d'enseignement
Équateur

Avril

- 4-7 Réunion du Groupe de travail sur la vérification environnementale
République tchèque
- 14-15 Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales
Danemark
- 27-29 XIV^e Réunion de la Commission permanente pour le contrôle informatique de l'INTOSAI
Bhoutan

Juillet

Octobre

- À D Congrès de la SPASAI
Nouvelle-Calédonie
- À D Réunion annuelle du Comité directeur de l'INTOSAI

Février

- 7-25 Réunion de conception pour l'Atelier sur la conception de cours et de techniques d'enseignement de l'IDI/du CREFIAF
Burkina Faso

Mai

- 2-17 juin Atelier sur la conception de cours et de techniques d'enseignement de l'IDI/du CREFIAF
Gabon
- 30-2 juin Congrès de l'EUROSAI
Bonn, Allemagne

Août

Novembre

Mars

- À D Groupe de travail sur le contrôle financier
Pérou
- 3-4 Groupe de travail sur la lutte contre le blanchiment d'argent
Pérou
- 18 Réunion spéciale du Comité directeur de l'INTOSAI
Hongrie

Juin

- À D Commission de la dette publique
Bulgarie

Septembre

- À D Commission des normes de contrôle
Norvège

Décembre

N.D.R.L. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.